



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

# Budget Primitif 2023

Présentation en comité syndical le 07/02/2023



## PREAMBULE

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, engagements pluriannuels envisagés, structure et gestion de la dette, structure des effectifs) ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Conforme aux textes ci-dessus, le ROB 2023 s'articulera autour des thèmes suivants :

- Une présentation du contexte national, régional et une présentation du contexte du SMITOM Nord 77,
- Une présentation des résultats de l'exercice 2022 et des perspectives 2023,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette ainsi que les perspectives pour le projet de budget,
- Une présentation des dépenses de personnel et de la structure des effectifs,
- Pour l'exercice 2023, une présentation de la structure prévisionnelle du budget,
- Le programme d'investissement 2023,
- Une proposition de tarifs 2023 et la prise en compte des refus de CS comme en 2022,
- Des prévisions sur le niveau d'épargne en 2023 et le respect des ratios.

**Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite du syndicat ainsi que de ses objectifs.**

Pour rappel, les principales orientations pour 2022 étaient les suivantes :

- Poursuite des actions liées à la mise en place d'une économie circulaire au travers du volet Prévention : étude biodéchets et rédaction d'un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA),
- Développement d'un réseau de déchèteries modernes dites de « nouvelles générations » et lancement d'études prospectives concernant les unités de traitement du SMITOM,
- Mise en place d'accompagnement spécifique avec les adhérents et création de nouveaux services pour les adhérents et habitants du territoire.

# SOMMAIRE

<u>I. - Le contexte dans lequel le budget 2023 sera préparé puis voté</u> .....	4
A. - Le contexte national .....	4
B. - Le contexte régional.....	4
C. - Le contexte local .....	5
<u>II- L'analyse rétrospective du budget</u> .....	9
A. - Les dépenses de fonctionnement .....	9
B. - Les recettes de fonctionnement.....	9
C. - L'Épargne.....	20
D. - Le Compte Administratif prévisionnel 2022.....	12
<u>III - La dette</u> .....	21
A. - Le profil d'extinction de la dette .....	21
B. - La structure de la dette.....	22
<u>IV. - Les ressources humaines</u> .....	24
A. - Structure des effectifs : comparaison 31/12/2021 et 31/12/2022.....	24
B. - L'âge .....	25
C. - Le handicap et la prévention .....	25
D. - La carrière, l'avancement , la promotion et la formation .....	25
E. - L'égalité entre les femmes et les hommes.....	26
F. - L'évolution des dépenses de personnel .....	27
<u>V- Les orientations budgétaires prises en compte dès le budget 2023</u> .....	20
A. - L'évolution du budget : les principales perspectives.....	28
B. - La programmation pluriannuelle des investissements.....	28
C. - L'épargne.....	29
D. - Evolution des ratios.....	31
<u>VI- La grille des tarifs 2023</u> .....	32
<u>Synthèse des propositions principales</u> .....	34
<u>Lexique</u> .....	35

# I. – ELEMENTS DE CONTEXTE

## A. - Le contexte national

### DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Les actions du SMITOM du Nord Seine-et-Marne s'inscrivent dans les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte qui vise notamment :

- A réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020,
- L'atteinte d'un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et 65 % en 2025,
- La réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 et 50 % en 2025,
- La mise en place de l'extension des consignes de tri au plus tard au 31 décembre 2022,
- La généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024,
- L'augmentation de 2020 à 2025 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Par ailleurs, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Cela concerne notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du réemploi, la mise en place de nouvelles filières de REP (Responsabilités Elargies des Producteurs) qui auront un impact indéniable sur le fonctionnement des services de gestion des déchets.

### UNE EVOLUTION DES LOIS DE FINANCES

Il est à noter que la Loi de Finances 2022 s'est inscrite dans un Plan de Relance de l'économie afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité. La France entend se placer dans une trajectoire de croissance qui lui permettrait de retrouver, dès 2022, son niveau de prospérité d'avant-crise.

Ce Plan de Relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, est déployé par l'Etat sur 3 axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Notre syndicat, au titre des subventions sollicitées auprès de l'ADEME, s'inscrit dans les aides accordées. En 2022, c'est 132 K€ d'aides qui ont été attribuées au syndicat par la Région Ile-de-France, l'ADEME et le Conseil Départemental.

La Loi de Finances 2023 (article 27) prévoit un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) qui doit soutenir les investissements des collectivités en faveur de la transition écologique ; montant qui atteindra 2 milliards d'euros. Il financera particulièrement les projets écologiques. Une partie devrait être destinée au soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, de la biodiversité... Les modalités ne sont pas encore connues : les préfets devraient en être les gestionnaires.

L'application d'un nouveau palier d'augmentation de la TGAP avec + 11 €/tonne pour les tonnages traités en mode bioréacteur et valorisation biogaz (la TGAP passe à 51 €/tonne en 2023) et + 1 €/tonne pour l'incinération dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65 (la TGAP atteint 12 €).

## UNE INFLATION GALOPANTE PESANT SUR NOTRE ECONOMIE

Malgré le rebond économique connu après l'effet COVID-19, des bouleversements sur 2022 tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique que nous connaissons actuellement laissent planer des inquiétudes et de grandes incertitudes. L'inflation forte (6,2 % en octobre 2022 mais 5,9 % sur un an), à des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies, risque de peser sur notre économie. L'inflation devrait s'établir à 7 % en début d'année selon l'INSEE (source note de conjoncture publiée le 15.12.2022) même si une baisse est envisagée dans le courant de l'année 2023.

Les hausses de prix des matières premières, les difficultés d'approvisionnement dans l'industrie, la construction, amplifiées par la guerre en Ukraine, entravent la reprise de l'économie mondiale qui se répercute en Europe.

Ces conséquences pèsent inévitablement en France et donc sur les particuliers.

Cela explique probablement en partie les baisses de production de déchets constatées sur nos installations depuis quelques mois et qui se confirment en fin d'année : baisse des Ordures Ménagères Résiduelles, baisse de la collecte sélective et plus marquées les encombrants et déchets verts. Quant aux déchèteries, les tonnages sont en baisse (- 4 % en novembre 2022).

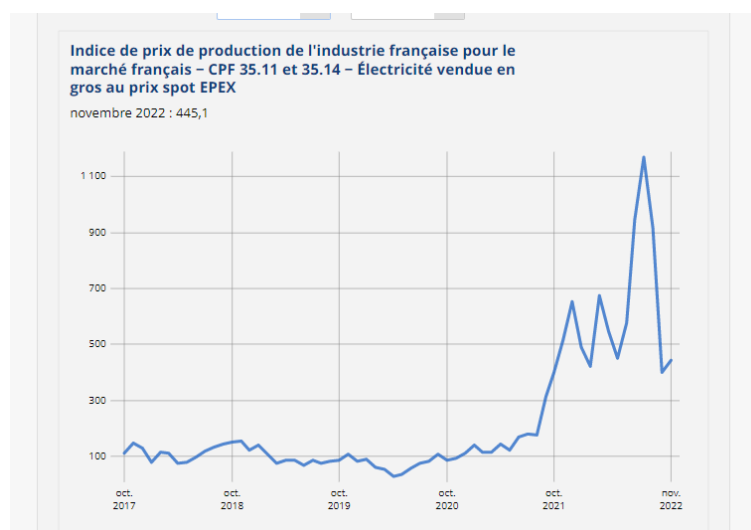
Le comportement de nos habitants s'adapte aux conditions économiques.

## UNE CRISE ENERGETIQUE QUI INTERPELLE

Dès la fin d'année 2021, les prix de l'énergie (gaz et électricité) ont commencé à subir une augmentation. En effet, à la suite de différentes inspections sur les réacteurs de nos centrales, un certain nombre de nos équipements a dû être mis à l'arrêt. Cette situation a contribué à faire grimper le prix de l'électricité sur les marchés. Les barrages électriques ont également souffert de la sécheresse et la production hydraulique a connu une baisse de l'ordre de -23,1 %.

La guerre en Ukraine a été un facteur aggravant et a entraîné un bouleversement sur les cours du gaz et de l'électricité qui ne cessent d'augmenter.

Traditionnellement, les Unités de Valorisation Énergétiques revendent leur électricité pour un prix situé entre 35 et 45 €/MWh. Or, sur 2022, les prix ont pu être portés jusqu'à 500 €/MWh voire plus sur les marchés de gros.



Cette situation exceptionnelle explique la baisse importante des charges à caractère général sur le budget primitif de 2022. Le montant est estimé à 3,6 M€.

Face à cette situation et éviter des spéculations, l'Union Européenne a décidé de bloquer le prix du marché de gros de l'électricité à 180 €/MWh pour l'année 2023 ; décision qui a fait l'objet d'un amendement spécifique dans le projet de Loi de Finances 2023 qui a ramené dans un premier temps le prix du MWh à 60 €. Cette situation aurait eu pour conséquence de faire supporter aux adhérents une hausse de 10 voire 15 % des appels de fonds avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Face à cette situation, l'ensemble des collectivités, syndicats en charge du traitement des ordures ménagères et assimilés et exploitants s'est fortement mobilisé durant plusieurs semaines et a été entendu.

Le seuil retenu, dans la Loi de Finances 2023, pour l'incinération, désormais désignée "traitement thermique des déchets, y compris pour la production combinée de chaleur et d'électricité", a été relevé à 145 euros, soit celui adopté au Sénat et supérieur au seuil initial de 60 euros souhaité par le Gouvernement.

La date d'application du dispositif avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022 n'a en revanche pas été modifiée.

Ainsi, un prix bloqué à 145 €/MWh permettrait d'éviter les augmentations telles qu'envisagées au moment de la préparation de ce ROB 2023.

Par ailleurs, les collectivités ont demandé que la totalité des flux financiers liés au prix du MWh ne soit pas prise en compte dans le calcul du plafond (redevance, intéressement...) ; évitant d'impacter les prix des appels de fonds ou le taux de la TEOM/REOM.

Les décrets d'application sont attendus en début d'année et devraient permettre une clarification qui semble pour le moment favorable à notre syndicat.

## **B. - Le contexte régional**

### **UN PLAN QUI S'IMPOSE AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) de la Région Ile-de- France a été validé en novembre 2019.

Ce document de planification stratégique coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par les acteurs du territoire dont notre syndicat.

Il propose une analyse prospective du gisement des déchets produits sur le territoire francilien à l'horizon 2026 et 2031.

9 axes sont proposés.

1. Lutter contre les mauvaises pratiques,
2. Assurer la transition vers l'économie circulaire,
3. Mobilisation générale pour réduire nos déchets : mieux produire, mieux consommer, lutter contre les gaspillages,
4. Mettre le cas sur le « zéro déchet enfoui » : réduire le stockage,
5. Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique,
6. La valorisation énergétique : une contribution à la réduction du stockage et un atout francilien spécifique,
7. Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers,
8. Réduire la nocivité des déchets dangereux et mieux capter les déchets dangereux diffus,
9. Prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles.

Il convient de rappeler que ces axes sont opposables aux collectivités en charge du service public de gestion des déchets.

Il devrait faire l'objet d'une révision dans les mois à venir.

## **C. - Le contexte du SMITOM NORD 77**

Le budget du SMITOM NORD 77 est composé uniquement d'un budget principal en M14.

Le projet de budget 2023 devrait être préparé avec l'objectif de maintenir un niveau d'épargne afin de permettre un autofinancement des investissements et avoir ainsi recours à l'emprunt de manière mesurée. Il est en effet maintenant indispensable de commencer à prévoir des travaux importants sur l'UVE qui sera trentenaire à la fin de cette décennie.

Néanmoins, ce projet est une nouvelle fois construit dans un contexte particulier avec des variables impactant les comptes dont le syndicat n'a pas la maîtrise :

- Une population progressant de 1 %,
- Une estimation des tonnages effectuée sur les 10 derniers mois et donc susceptibles d'évoluer,
- Un contexte inflationniste et de crise économique qui se profilent ;
- Une hausse de la TGAP impactant une nouvelle fois le budget du syndicat,
- Les évolutions des indices des contrats de prestation entraînant une hausse des coûts des différents marchés (Unité de Valorisation Energétique et déchèteries),

- Une fréquentation des déchèteries à surveiller : en baisse cependant à des niveaux comparables à ceux de 2019,
- La nécessité d'accompagner nos adhérents et de limiter les augmentations de tarifs,
- Des subventions qui se font de plus en plus rares malgré une politique active de recherche,
- Des évolutions règlementaires et des études à venir concernant le fonctionnement des installations.

Conscient de l'impact de l'appel de fonds sur les adhérents, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne souhaite accompagner ses adhérents et limiter les augmentations de tarifs, tout en maintenant un service de qualité.

L'ensemble des dépenses a ainsi fait l'objet d'un examen attentif.

**Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans la prise en compte des contraintes techniques, économiques du traitement des déchets ménagers et assimilés tout en visant la réduction des tonnages et en améliorant la valorisation des déchets.**

**2023 doit permettre la poursuite des actions volontaristes déjà menées en matière de tri et de prévention.**

**Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne se doit également d'anticiper l'avenir de ses installations. Il convient de se préparer aux évolutions nécessaires de traitement.**

**Qu'il s'agisse de créer au travers des déchèteries de nouveaux Eco-Pôles ou d'étudier le devenir de son Unité de Valorisation Energétique, des investissements importants devront être réalisés sur les équipements dans les années à venir qu'il convient dès à présent d'anticiper.**



## II- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET

### A. - Les dépenses de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

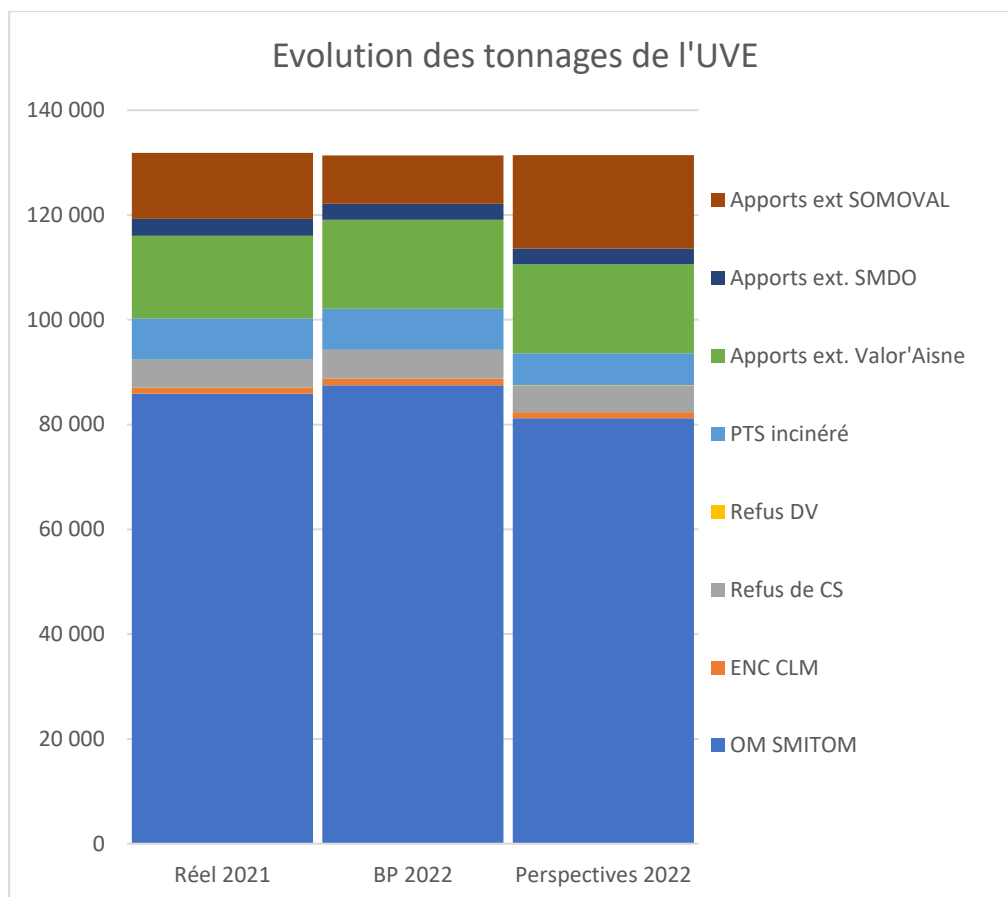
Libellé	Réel 2021	Perspectives 2022	Perspectives 2022 - réel 2021
011 - Charges à caractère général	27 220 631	19 289 932	-7 930 699
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 009 364	1 046 448	37 084
014 - Atténuations de produits	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	279 851	271 095	-8 756
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>28 509 846</b>	<b>20 607 476</b>	<b>-7 902 371</b>
66 - Charges financières	508 395	451 065	-57 331
67 - Charges exceptionnelles	137 884	40 470	-97 413
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	212 550	3 541 681	3 329 131
022 - Dépenses imprévues	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>858 830</b>	<b>4 033 216</b>	<b>3 174 387</b>
023 - Virement à la section d'investissement (5)			0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 259 476	5 046 579	-1 212 896
043 - Opération ordre intérieur de la section (5)	0	0	0
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 259 476</b>	<b>5 046 579</b>	<b>-1 212 896</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 628 152</b>	<b>29 687 271</b>	<b>-5 940 880</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 628 152	29 687 271	-5 940 880

Service Exploitation	26 869 155	18 780 430	-8 088 725
Service Communication	103 015	173 936	70 922
Service PLP	110 287	138 953	28 666
Service Affaires Générales	305 074	458 357	153 283
Service RH	1 260 200	1 095 804	-164 396
Service DAF	6 980 422	9 039 791	2 059 369
<b>Total</b>	<b>35 628 152</b>	<b>29 687 271</b>	<b>-5 940 880</b>

Les **dépenses à caractère général** baissent de 7 931 K€ entre le réel 2021 et les perspectives 2022. Les principales explications sont les suivantes :

- Une baisse de l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) pour 4 600 K€ : cette variation est répartie en deux chapitres. Le chapitre 011 pour les factures positives avec une baisse de 4 233 K€ et le chapitre 77 pour les factures négatives dont le montant est 367 K€. Globalement, la baisse de 4 600 K€ se comprend comme suit :
  - – 557 K€ au titre des volumes du SMITOM



- – 3 639 K€ au titre de la baisse du prix de traitement sur les tonnes du SMITOM. Pour mémoire la RppOM du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne. La RppOM moyenne 2021 a été de 69.05 € et la RppOM des perspectives 2022 est de 30.35 €.
- + 229 K€ de TGAP pour les tonnes du SMITOM
- – 632 K€ pour la facturation des apports extérieurs du SMITOM (traitement et TGAP).
- Une baisse du traitement des déchets verts pour 139 K€ principalement due à la baisse des volumes de 5 279 tonnes en passant de 27 464 tonnes en 2021 à une perspective 2022 de 22 185 tonnes (conditions climatiques de l'été 2022).
- Une baisse de la PTS pour 89 K€ principalement due à la baisse de 1 638 tonnes d'encombrants.
- Une baisse du Verre pour 2 K€ principalement due à la baisse de 370 tonnes.

- En 2021 comme en 2022, la CS est traitée au SMDO. Le coût de traitement de la CS augmente de 22 K€ et s'explique d'une part par la baisse des tonnages de 445 tonnes entre 2021 et les perspectives 2022 et d'autre part par l'augmentation des tarifs passant d'un coût moyen en 2021 à 133,78 € à 138,21 € en 2022.
- Une baisse du transport de la CS pour 30 K€. Le SMITOM n'a pas reçu tous les refus en provenance du SMDO. Une régularisation de 55 K€ peut être attendue sur 2023.
- Une augmentation des coûts des centres de Transit de 73 K€ s'expliquant par une augmentation des indices.
- Une augmentation des coûts des déchèteries pour 652 K€ malgré une stabilité des tonnages et de la fréquentation. Nous pouvons distinguer :
  - Les prestations des lots 1, 2 et 3 correspondant aux prestations « classiques » qui augmentent de 780 K€ dont 176 K€ pour l'augmentation de la TGAP.
  - Des prestations « autres » (EVS, traitement des Emballages Vides Souillés), pneus, amiante, déchèterie mobile, ...) qui baissent de 129 K€.
- La TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) baisse de 62 K€ du fait du bouclier tarifaire allant de février 2022 à janvier 2023 inclus.
- Une baisse des versements de 1 936 K€ liée aux corrections des écritures de rattachements de charges sur 2021 et l'augmentation du liquidatif 2021 de CITEO.
- Une augmentation des études de 14 K€ passant de 267 K€ en 2021 à 281 K€ en 2022.

	Total 2021	Contrepassation	Liquidé	Rattachement	Total 2022
<b>ETUDES ENVIRONNEMENT</b>					
ANALYSES RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES + LAIT	6 970,67				
AAIR LICHENS - ANALYSES LICHEN Société BeeOdiversity	7 663,07	-7 663,07		7 663,07	0,00
SARL EVINERUDE - BIO SURVEILLANCE DES LICHENS 2022			8 227,80	9 552,40	17 780,20
SA MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE SA			5 150,00		5 150,00
SARL BIO-TOX - programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques du CIT	8 524,00	-8 524,00	5 154,00		-3 370,00
<b>Total étude environnement</b>	<b>23 157,74</b>	<b>-16 187,07</b>	<b>21 836,80</b>	<b>17 215,47</b>	<b>22 865,20</b>
<b>ETUDES DSP</b>					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2020	9 050,00				
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2021				15 050,00	15 050,00
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2022					
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2020	8 750,00	-8 750,00	8 750,00		0,00
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2021				8 125,00	8 125,00
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2022				8 125,00	8 125,00
SAGE - Suivi technique du CIT	4 787,00		27 887,50	8 545,49	36 432,99
SAGE - Suivi technique du L4F					
SAGE - étude centre de Transit					
ENGIE - ETUDE KNAUFF	30 000,00	-30 000,00		30 000,00	0,00
SAGE - ETUDE SERRE	800,00		21 300,00		21 300,00

SAGE - prospective UVE lot 1			16 300,00	15 212,50	31 512,50
RAVETTO - prospective UVE lot 2				11 200,00	11 200,00
Audit équip futur concession					
<b>Total études DSP</b>	<b>53 387,00</b>		<b>-38 750,00</b>	<b>74 237,50</b>	<b>96 257,99</b>
<b>ETUDES BIODECHETS PLPDMA</b>					
SAGE - PLPDMA	29 775,00		-19 587,50	16 587,50	-3 000,00
PEOPLE VOX - PLPDMA	9 750,00				
TERRA SA - biodéchets	23 490,00		-23 490,00	24 490,00	1 000,00
SAGE - biodéchets	26 075,00		-11 181,75	9 336,26	-1 845,49
SAS INEX COSYSTEM ECHANGE - biodéchets	6 500,00		-6 500,00	6 500,00	0,00
SAS LES ALCHEMISTES - biodéchets				28 955,00	28 955,00
SAS UPCYCLE SAS - biodéchets				14 800,00	14 800,00
<b>Total études biodéchets et PLPDMA</b>	<b>95 590,00</b>		<b>-60 759,25</b>	<b>54 878,76</b>	<b>45 790,00</b>
<b>ETUDES DECHETERIES</b>					
NALDEO - diagnostic des 9 déchèteries				22 320,00	21 020,00
NALDEO études nomenclature ICPE de la future déchèterie				6 400,00	6 400,00
SAS INFRANEO - déchèterie de Coulommiers	6 400,00		-6 400,00	11 780,00	5 380,00
SA SURLEASE - Sécurisation des déchèteries	6 400,00		-6 400,00	6 400,00	0,00
IDS - déchèterie Mouroux	2 415,00				
<b>Total études déchèteries</b>	<b>15 215,00</b>		<b>-12 800,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>27 420,00</b>
<b>ETUDES AUTRES</b>					
Devenir du centre de tri	27 800,00		-27 800,00	27 800,00	0,00
SAGE - tarification incitative					
CITEXIA / AJBD - Tarification par flux	12 050,00		-2 900,00		-2 900,00
TERRA - Caractérisation CS OM	23 640,00		-1 000,00	24 148,00	1 700,00
Entreprise Cap-GDPR ASSISTANCE AU DPO (RGPD)	750,00		-750,00	750,00	0,00
SAS DEConseil - PTS	15 700,00		-9 350,00	14 800,00	3 000,00
INCUBETHIC - CEE				1 025,00	1 025,00
ETUDES DIVERSES					
<b>Total autres études</b>	<b>79 940,00</b>		<b>-41 800,00</b>	<b>39 698,00</b>	<b>33 525,00</b>
<b>Total</b>	<b>267 289,74</b>		<b>-170 296,32</b>	<b>231 151,06</b>	<b>220 208,46</b>
					<b>281 063,20</b>

- Une baisse des autres charges d'exploitation pour le chapitre 011 pour 2 K€

- Une augmentation du service Communication chapitre 011 de 72 K€. L'année 2021 n'est pas représentative pour le service Communication. Le service était toujours impacté par la Covid et de nombreuses opérations et évènements ont été suspendus.

	Réel 2021	Perspectives 2022	Variation
<b>Fonctionnement</b>			
IMPRESSION OFFSET: Publications	22 056 €	35 000 €	
IMPRESSION SERIGRAPHIE	19 523 €	15 000 €	
MEDIAS Annonces et insertions...	18 894 €	25 320 €	
EVENEMENTS	11 099 €	30 000 €	
DIVERS	31 527 €	68616 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>103 015 €</b>	<b>173 936 €</b>	
<b>Dont chapitre 011</b>	<b>101 971</b>	<b>173 936 €</b>	<b>71 965 €</b>

Une augmentation du service Prévention chapitre 011 pour 46 K€. L'année 2021 n'est pas non plus représentative pour le service Prévention. Le service était toujours impacté par la Covid et de nombreuses opérations et évènements ont été suspendus.

DEPENSES PREVENTION DES DECHETS	Réel 2021	Perspectives 2022	Variation
Politique de compostage /Bio déchets	90 582 €	102 253 €	
Déchets verts	11 162 €	12 000 €	
Lutte Contre le Gaspillage alimentaire	5 500 €		
Promotion de la récupération et du réemploi	2 610 €	20 000 €	
Promotion du réemploi			
Eco-consommation		400 €	
Manifestations		4 000 €	
Divers	433 €	300 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>110 287 €</b>	<b>138 953 €</b>	
<b>Dont chapitre 011</b>	<b>86 582</b>	<b>122 903</b>	<b>36 321</b>

- Une baisse des Affaires Générales hors études et RH de 7 K€.
- Des écarts de rattachements impactant 2020 infectant le compte #611 en 2021 pour 21 K€.
- Des écarts de rattachements 2021 pour 1100 K€ sur estimant les comptes 2021.
- Des écarts de rattachements 2021 impactant 2022 sur le compte #611 pour 1 146 K€ à la baisse.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive mais retrace les éléments significatifs.

en K€	Réel 2021	Perspectives 2022	Variation
Tonnages UVE	6 273	2 077	-557
Niveau de RppOM			-3 639
TGAP UVE sur tonnage SMITOM	802	1 031	229
Apports extérieurs du SMITOM à l'UVE	1 461	829	-632
Variation comptabilisée sur le compte #77	0	367	367
Traitement des Déchets Vets	872	733	-139

Traitement de la PTS	529	441	-89
Traitement du Verre	79	77	-2
Traitement de la CS	2 525	2 548	23
Transport Mauffrey de la CS	219	189	-30
Centre de Transit	2 085	2 158	73
Déchèteries sans TGAP	4 411	4 886	476
TGAP des déchèteries	570	746	176
TICFE	81	20	-62
Reversements des soutiens	5 423	3 487	-1 936
Frais d'études	267	281	14
Autres charges d'exploitations	20	17	-2
Charges du service Communication (chapitre 011)	102	175	73
Charges du service Prévention (chapitre 011)	87	133	46
Charges des Affaires Générales hors études et RH (chapitre 011)	249	241	-7
Ecart de rattachement 2020 impactant 2021	21	0	-21
Ecart de rattachement 2021 impactant 2021	1 146	0	-1 146
Ecart de rattachement 2021 impactant 2022	0	-1 146	-1 146
<b>Total du chapitre 011</b>	<b>27 221</b>	<b>19 290</b>	<b>-7 931</b>

Les **dépenses de personnel du chapitre 012** progressent de 37 K€ et font l'objet d'une analyse spécifique (IV. – Les ressources humaines). Les perspectives 2023 sont dans la trajectoire du BP 2022 revue lors de la DM n°1.

Les **autres charges de gestion du chapitre 65** sont en baisse de 9 K€.

<b>DEPENSES du chapitre 65</b>	<b>Réel 2021</b>	<b>Perspectives 2022</b>	<b>Variation</b>
Service Exploitation	3 000 €	- 3000 €	
Service Communication	399 €	0 €	
Service Prévention	8 955 €	9 056 €	
Service Affaires Générales et RH	267 497 €	265 234 €	
<b>Total des dépenses du chapitre 65</b>	<b>279 851 €</b>	<b>271 290 €</b>	<b>- 8 561 €</b>

Les **frais financiers #66** sont en baisse de 57 K€. La structure de la dette fait l'objet d'une analyse spécifique (III. – La dette).

Les **charges exceptionnelles** sont en baisse de 97 K€ passant de 138 K€ à 40 K€. Les charges exceptionnelles correspondent aux annulations de titres, aux régularisations de charges sur exercices antérieurs ainsi qu'au versement d'une subvention exceptionnelle pour les broyeurs individuels.

	<b>Réel 2021</b>	<b>Perspectives 2022</b>	<b>Variation</b>
#6718 Autres charges exceptionnelles		1 106.25 €	
#673 Annulations de titres sur exercices antérieures	14 121.81 €	31 407.24 €	

#6745 Subventions broyeurs individuels	15 000.00 €	4 993.22 €	
#6748 Subvention pour les abeilles		2 000.00	
#678 Régularisations 2020 Mauffrey	17 000.00 €		
#678 Accord DV SOMOVAL	83 334.64 €		
#678 Régularisation PAPREC 2020	8 427.32 €		
#678 Divers		963.69 €	
<b>Total</b>	<b>137 883.77 €</b>	<b>40 470.40 €</b>	<b>-97 413.37 €</b>

Les **dotations aux provisions semi-budgétaires** sont en hausse de 3 329 K€

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Compteurs CET		10 905.00		10 905.00	4 440.00		15 345.00
SOMOVAL COVID		200 000.00		200 000.00		200 000.00	0.00
Reversement prix électricité					3 500 000.00		3 500 000.00
ARE					37 241.12		37 241.12
<b>#1581</b>	<b>0.00</b>	<b>210 905.00</b>		<b>210 905.00</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>200 000.00</b>	<b>3 552 586.12</b>
<b>#49 Dépréciation client</b>	<b>0.00</b>	<b>1 645.49</b>		<b>1 645.49</b>		<b>1 327.87</b>	<b>317.62</b>
<b>#59</b>	<b>0.00</b>			<b>0.00</b>			<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>212 550.49</b>		<b>212 550.49</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>201 327.87</b>	<b>3 552 903.74</b>

Les charges du chapitre **042 Opération d'ordre transfert entre sections** sont en baisse de 1 213 K€ conformément au BP.

- Des dotations aux amortissements en hausse de 108 K€,
- La fin de l'étalement d'une partie des IRA (indemnités des remboursements anticipés) en baisse pour 1 321 K€. La délibération 2018-23 répartissait sur les exercices 2018 à 2021 cette indemnité dans le cadre du refinancement des emprunts structurés. Le montant global de l'IRA était de 5 285 000 € et le montant annuel était de 1 321 250 €.

## B. - Les recettes de fonctionnement

### Recettes de fonctionnement

Libellé	Réel 2021	Perspectives 2022	Perspectives 2022 - réel 2021
013 - Atténuations de charges	14 810	12 962	-1 848
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 130 333	23 272 031	-858 302
73 - Impôts et taxes	0	0	0
74 - Dotations, subventions et participations	5 820 978	4 391 781	-1 429 198
75 - Autres produits de gestion courante	2 852 496	3 566 002	713 507
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>32 818 617</b>	<b>31 242 775</b>	<b>-1 575 841</b>
76 - Produits financiers	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	448 545	904 548	456 002
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	201 328	201 328
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>448 545</b>	<b>1 105 876</b>	<b>657 330</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 901	1 061 901	0
043 - Opérations ordre intérieur de la section (5)	0	0	0
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 061 901</b>	<b>1 061 901</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 329 063</b>	<b>33 410 552</b>	<b>-918 511</b>
002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 781 138	6 482 049	<b>-1 299 088</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>42 110 201</b>	<b>39 892 601</b>	<b>-2 217 600</b>

### 1. - Les recettes de gestion courante

Les recettes de gestion courante représentent environ 96 % des recettes du SMITOM et sont composées des comptes #70 pour les appels de fond aux adhérents et la refacturation des apports extérieurs, les comptes #74 pour les soutiens obtenus auprès des Eco-Organisme et des comptes #75 pour les autres produits de gestion courante (repreneurs, ...).

**Les comptes #70** pour la vente de prestations baissent de 858 K€ passant de 24 130 K€ en 2021 à 23 272 K€ en 2022. Ces comptes regroupent :

- Les appels de fonds aux adhérents dont les montants sont calculés en fonction du nombre d'habitants et des tonnes d'OMr apportées. Les prix unitaires sont votés chaque année en comité syndical. En 2021, la délibération n° 03/2021 a défini un prix à la tonne de 196.2063 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.
- En 2022, la délibération n° 06/2022 a défini un prix à la tonne d'OM et de refus de CS de 195.4330 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.



Montant des appels de fond	Réel 2021	BP 2022	Perspectives 2022	Ecart Perspectives 2022 – Réel 2021
Apports d'OM (tonnage)	86 207,58	87 486	80 595	-5 612,43
Déclassement de CS (tonnage)	7,26			-7,26
Déclassement de Déchets Verts (tonnage)	42,46			-42,46
Refus de CS (tonnage)		5 462	5 462	5 462,36
<b>Total de tonnage entrant dans la facturation</b>	<b>86 257,30</b>	<b>92 948,00</b>	<b>86 057,52</b>	<b>-199,78</b>
Part variable en €	196,2063	195,433	195,433	-0,77
<b>Total de la part variable en €</b>	<b>16 924 226,11</b>	<b>18 165 106,48</b>	<b>16 818 479,31</b>	<b>-105 746,81</b>
				<b>0,00</b>
Nombre d'habitants	327 909	330 477	330 477	2 568,00
Part fixe à l'habitant en €	16,3185	16,3185	16,3185	0,00
<b>Total part fixe en €</b>	<b>5 350 983,02</b>	<b>5 392 888,92</b>	<b>5 392 888,92</b>	<b>41 905,91</b>
				<b>0,00</b>
<b>Total appels de fonds en €</b>	<b>22 275 209,13</b>	<b>23 557 995,41</b>	<b>22 211 368,23</b>	<b>-63 840,90</b>
<b>Dont régularisation « du trop appelé » 2021 en 2022 en #67</b>	<b>15 315,87</b>			<b>-15 315,87</b>
<b>Total du #706881 appels de fond</b>	<b>22 290 525,00</b>	<b>23 557 995,41</b>	<b>22 211 368,23</b>	<b>-79 156,77</b>

Les apports d'OMr des adhérents facturables y compris déclassement de CS et déclassement de déchets verts ayant baissé de 5 662 tonnes et les refus de CS étant estimés à 5 462 tonnes, les tonnes facturées ont baissé de 200 tonnes. En parallèle, le nombre d'habitants ayant augmenté de 2 568 habitants, les appels de fonds 2022 sont estimés à 22 211 K€ **soit une baisse de 64 K€ sur les appels de fond mais une baisse de 79 K€ sur le compte #706881.**

En effet, les régularisations N+1 en faveur des adhérents sont faites comptablement sur le compte #678.

- La facturation des apports extérieurs d'OMR des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en provenance du SMDO et de Valor'Aisne. Ces dernières sont en baisse de 756 K€ du fait de la baisse de la RppOM (mécanisme identique à la baisse des charges).
- Les apports en déchèteries sont estimés à 61 K€ soit une baisse de 10 K€.
- Des écarts de rattachements impactant 2020, affectant 2021 pour 170 K€.
- Des écarts de rattachements 2021 pour 79 K€ sous estimant les comptes 2021.
- Des écarts de rattachements 2021 impactant 2022 pour 79 K€ à la hausse.

En K€	Réel 2021	Perspectives 2022	Variation
Apports d'OM et refus de CS	22 291	22 211	-79
Apports extérieurs	1 677	921	-756
Apports en déchèteries	72	61	-10
Ecart de rattachement 2020 impactant 2021	170	0	-170
Ecart de rattachement 2021 impactant 2021	-79	0	79
Ecart de rattachement 2021 impactant 2022	0	79	79
<b>Total du chapitre 70</b>	<b>24 130</b>	<b>23 272</b>	<b>-858</b>

**Les comptes #74** concernent les soutiens des Eco-Organismes dont CITEO, Eco-Mobilier, OCAD3E et Eco DDS. Les montants versés en 2022 au titre de l'exercice 2021 viennent d'être analysés et ont fait l'objet d'un reversement aux adhérents mi-novembre. Pour mémoire, un rattrapage de rattachement exceptionnel a été fait en 2021.

En K€	Réel 2021	Perspectives 2022	Variation
#74718 Aide à l'apprentissage	0	3	3
#7472 Région	0	7	7
#7473 Département	2	0	-2
#7478 ADEME BIODECHETS	0	6	6
#7478 CITEO EMBALLAGES	3 742	3 742	0
#7478 CITEO PAPIER	209	209	0
#7478 ECO MOBILIER	248	248	0
#7478 OCAD3E	28	26	-2
#7478 ECO DDS	11	11	0
#7478 Ecart de rattachement 31/12/2020	1 721	0	-1 721
#7478 Ecart de rattachement 31/12/2021	-140	140	280
<b>Total #74</b>	<b>5 821</b>	<b>4 392</b>	<b>-1 429</b>

**Les comptes #75** pour les autres produits de gestion courante sont en hausse de 714 K€ passant de 2 852 K€ en 2021 à 3 566 K€ en 2022. Ces comptes regroupent :

en K€	Réel 2021	Perspectives 2022	Variation
#752 Loyer GENERIS	30	30	0
#75881 Reprise matière	2 357	2 983	626
#75881 Reprise Déchèteries	172	177	6
#75882 Recettes DSP	84	84	0
#75888 Droit d'usage	85	54	-31
#75888 Régie	31	35	4
#75888 Divers remboursements	27	42	15
Ecart de rattachement 31/12/2020	228	0	-228
Ecart de rattachement 31/12/2021	-161	161	322
<b>Total #75</b>	<b>2 852</b>	<b>3 566</b>	<b>714</b>

## 2. - Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont en hausse de 190 K€ passant de 449 K€ en 2021 à 638 K€ en 2022. Les produits 2022 correspondent aux intéressements et pénalités SOMOVAL des années 2020 et 2021.

	Réel 2021	Perspectives 2022	
#7718 Autres produits exceptionnels	146,16	519,92	
#773 Annulations de titres sur exercices antérieures	100,80	8 555,46	
#7788 Accord DV COVALTRI	83 334,64		
#7788 SOMOVAL RPPO négative		367 025,63	
#7788 SOMOVAL pénalités N-1	6 305,60		
#7788 SOMOVAL pénalités N-2		138 531,00	
#7788 SOMOVAL intéressement N-1		457 217,00	
#7788 SOMOVAL intéressement N-2		97 419,89	
#7788 SOMOVAL RODP N-1	66 944,54		
#7788 SMACL sinistre	8 174,00	5 048,50	
#7788 SOFAXIS indemnités	18 255,87	13 961,22	
#7788 Régularisation N-1	39 440,96	39 109,65	
#7788 divers		3 002,16	
Ecart de rattachement 31/12/2021	225 842,79	-225 842,79	
<b>Total</b>	<b>448 545,36</b>	<b>904 547,64</b>	<b>456 002.28</b>

## 3. - Les reprises sur provisions

En 2021, une provision pour frais COVID d'un montant de 200 K€ avait été constituée par suite d'une sollicitation de SOMOVAL. En 2022, l'avenant n°5 ne donne pas suite à cette demande. Le risque est éteint et donne lieu à une reprise sur provision.

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Compteurs CET		10 905.00		10 905.00	4 440.00		15 345.00
SOMOVAL COVID		200 000.00		200 000.00		200 000.00	0.00
Reversement prix électricité					3 500 000.00		3 500 000.00
ARE					37 241.12		37 241.12
<b>#1581</b>	<b>0.00</b>	<b>210 905.00</b>		<b>210 905.00</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>200 000.00</b>	<b>3 552 586.12</b>
<b>#49 Dépréciation client</b>	<b>0.00</b>	<b>1 645.49</b>		<b>1 645.49</b>		<b>1 327.87</b>	<b>317.62</b>
<b>#59</b>	<b>0.00</b>			<b>0.00</b>			<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>212 550.49</b>		<b>212 550.49</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>201 327.87</b>	<b>3 552 903.74</b>

## 4. - Les opérations d'ordre de transfert entre sections

Aucune variation.

## C. - L'Épargne et ratios

Libellé	Réel 2021	Perspectives 2022	BP 2022 - réel 2021
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	32 818 617	31 242 775	-1 575 841
- Charges de gestion courantes #60 à #65	28 509 846	20 607 476	-7 902 371
<b>= Excédent d'exploitation brute</b>	<b>4 308 770</b>	<b>10 635 300</b>	<b>6 326 529</b>
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	310 662	864 077	553 416
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>4 619 432</b>	<b>11 499 377</b>	<b>6 879 945</b>
- frais financier	508 395	451 065	-57 331
<b>= Epargne brute</b>	<b>4 111 037</b>	<b>11 048 312</b>	<b>6 937 276</b>
- remboursement des emprunts (capital)	2 257 018	2 298 395	41 377
<b>= Epargne nette</b>	<b>1 854 018</b>	<b>8 749 917</b>	<b>6 895 899</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	29 156 126	21 099 011	
Remboursement de la dette en capital	2 257 018	2 298 395	
Recettes réelles de fonctionnement	33 267 162	32 147 323	
Ratio d'autofinancement courant	94%	73%	
Encours de la dette au 31/12	19 684 893	17 391 573	
Epargne brute	4 111 037	11 048 312	
Ratio de désendettement	<b>4,8</b>	<b>1,6</b>	

L'année 2021 est une année classique sans élément exceptionnel et sans remboursement anticipé. L'Épargne nette correspond au solde disponible pour financer l'investissement.

L'année 2022 est une année exceptionnelle du fait des tarifs de l'énergie qui ont explosé. Cette situation n'est que conjoncturelle avec une forte volatilité d'une part et pouvant être impacté par des choix politiques de plafonner les tarifs de l'énergie d'autre part.

En effet, la loi de finances 2023 prévoit un plafonnement du prix de vente du MWh à 145 €/MWh, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022, et ce durant toute l'année 2023. (Cf. page 6 du présent ROB).

## D. - Les perspectives du compte administratif

Section de Fonctionnement		au 31 /12/2022 (perspectives)			
REALISE :					
Dépenses	29 687 271,26		Résultat de l'exercice		
Recettes	33 410 552,19				
<b>Le compte 002 de 2022</b>	<b>B</b>	<b>6 482 049,21</b>		3 723 280,93	<b>A</b>
Résultat de clôture	<b>C = A+B</b>	10 205 330,14			
<b>Section d'Investissement</b>					
REALISE :			<b>RESTE A REALISER 2022</b>		<b>E</b>
Dépenses	5 981 686,31	Dépenses		2 951 307,62	
Recettes	5 285 753,41	Recettes		0,00	
<b>Le compte 001 de 2022</b>	<b>3 444 727,68</b>				
Solde d'exécution	<b>D</b>	2 748 794,78	Solde des restes à réaliser		-2 951 307,62
(Déficit ou Excédent compte 001 )					
<b>( D 001 ou R 001 )</b>					
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>		-695 932,90			
<b>Besoin de financement (compte 1068) = Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>F</b>				-202 512,84
				<b>F = D + E</b>	

### III – LA DETTE

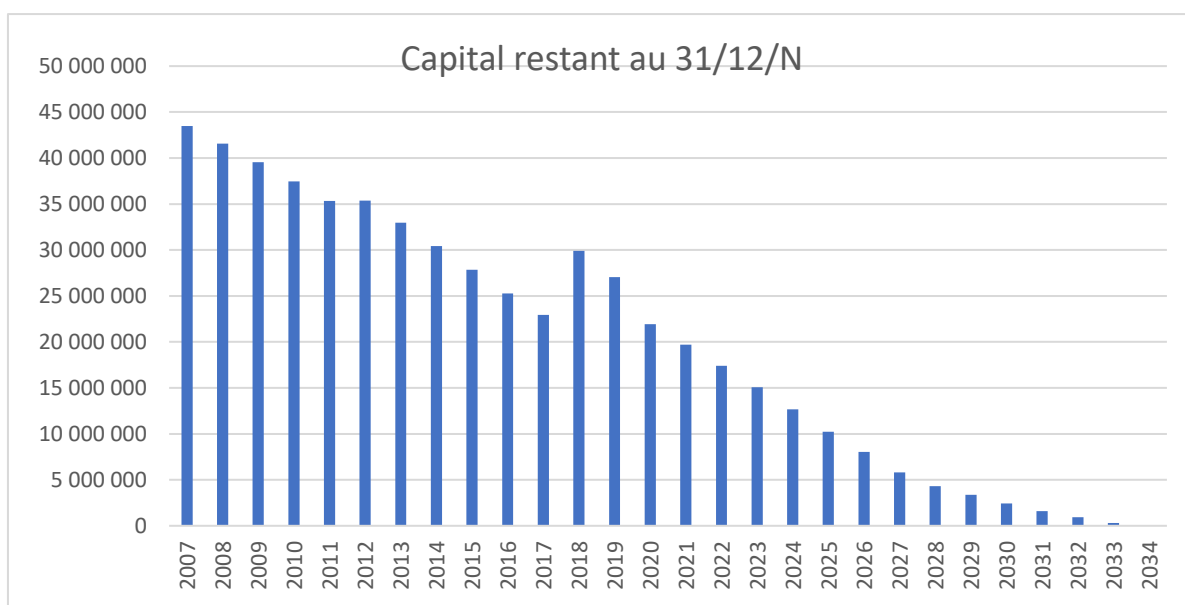
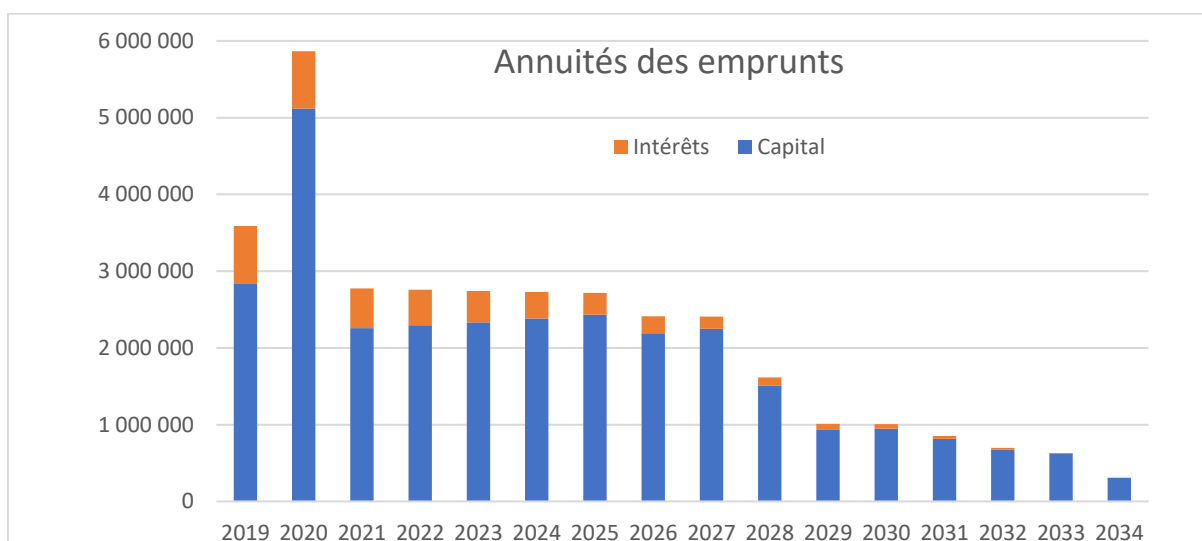
L'étalement de la sortie des emprunts toxiques sur les comptes #68 s'est terminé en 2021 et représentait une charge annuelle de 1.2 M€

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de la dette contractée par le SMITOM sera de 17 392 K€.

Au 31/12/2026, l'encours de la dette contractée par le SMITOM sera de 8 050 K€.

#### A. - Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



L'année 2020 a été atypique. Elle correspond aux remboursements anticipés de 4 emprunts pour un montant de 2 457 K€ pour le capital et 121 K€ pour les indemnités de remboursements anticipés. Cette opération a été financée par le protocole transactionnel (Délibération N°15 de 2019) avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) à la suite des départs des 17 communes. Ce protocole précise la cession des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory à l'euro symbolique et au versement de 3 714 447,27 € sur 2 exercices 2019-2020.

Le tableau d'amortissement des emprunts est le suivant :

	Total Capital	Total intérêts	Total annuités	Capital restant au 31/12/N
2019	2 833 472	753 610	3 587 083	27 062 375
2020	5 120 464	743 048	5 863 512	21 941 911
2021	2 257 018	517 981	2 775 000	19 684 893
2022	2 298 395	460 931	2 759 326	17 386 498
2023	2 333 601	409 871	2 751 359	15 045 009
2024	2 382 417	347 912	2 727 547	12 665 374
2025	2 433 412	282 693	2 713 200	10 234 867
2026	2 191 689	220 069	2 408 725	8 046 210
2027	2 247 358	161 720	2 405 912	5 802 019
2028	1 507 460	106 292	1 612 954	4 295 356
2029	931 941	79 787	1 011 728	3 363 415
2030	947 665	58 699	1 006 364	2 415 750
2031	815 566	37 782	853 348	1 600 184
2032	672 979	24 448	697 427	927 204
2033	619 966	12 900	632 866	307 239
2034	307 239	2 146	309 385	0

#### B. - La structure de la dette

Banque	N° de contrat	Date d'obtention	Date de fin	Montant du contrat	Capital restant dû au 31/12/2022	Taux d'intérêts en 2023	Type de taux	Score Gissler
Crédit Agricole	192813011	21/03/2003	30/03/2028	6 641 441	1 833 569	3,67	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	26266071	20/07/2005	01/04/2022	2 900 000	435 000	3,37	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	00000801705	24/04/2018	15/05/2028	5 000 000	2 805 532	0,9	Taux fixe	1A
SFIL	MON264781	26/12/2002	01/01/2033	1 015 000	488 430	1%	Taux indexé EURIBOR 1 mois	1A
SFIL	208798	17/03/2003	01/04/2028	6 745 494	2 265 946	4,14	Emprunt à taux indexé	1B
SFIL	241070	13/07/2005	01/10/2025	3 000 000	450 000	3,37	Taux fixe	1A
SFIL	985264	01/05/2007	01/05/2031	4 114 807	2 035 116	3,5	Emprunt à taux indexé	1E
SFIL	MPH275992EUR	12/12/2017	01/05/2034	5 555 561	3 993 060	2,35	Taux fixe	1A
SFIL	MPH275992EUR	12/12/2017	01/05/2034	4 285 000	3 079 844	1,18	Taux fixe	1A
				39 257 305	17 386 497	2,40		

Les prêts sont classés en fonction des risques qu'ils comportent d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents et d'autre part de la structure du produit.

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

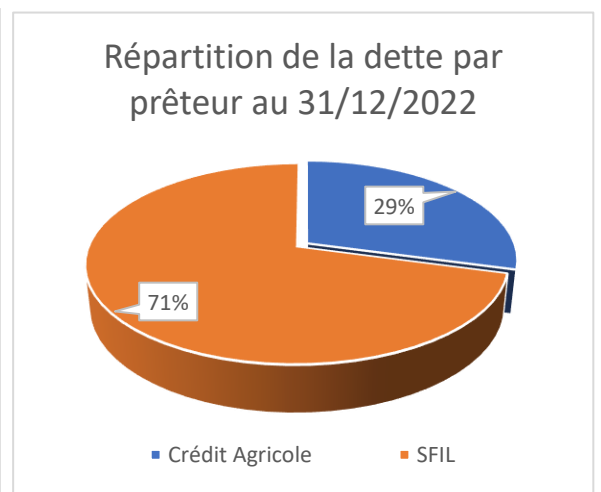
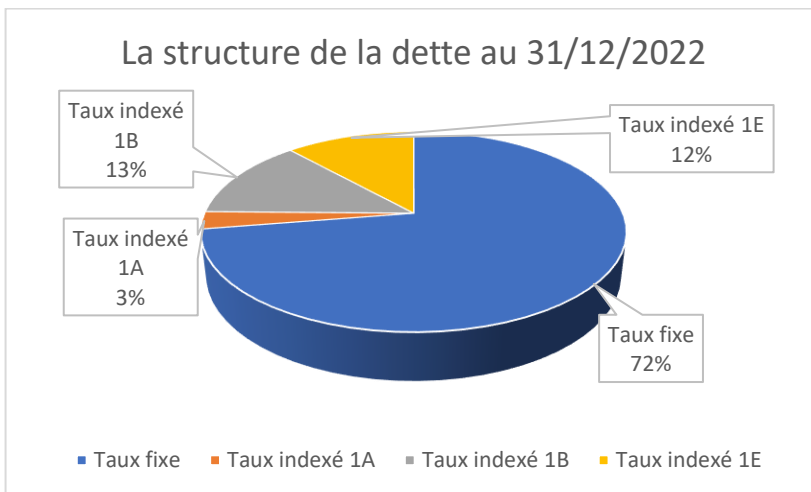
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe(sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette contractée par le SMITOM est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe pour 73 % et d'emprunts à taux variable ne générant pas de risques pour 3 %. Ces emprunts sont classés 1A sur la Charte Gissler.

Deux emprunts restent à taux indexé classé :

- 1B (Jusqu'au 01/04/2028 : Si EURIBOR 03 MOIS  $\leq$  5,00 % Alors Taux de 4,14 % Sinon EURIBOR 03 MOIS + 0,00 %).
- 1E (Jusqu'au 01/05/2031 : Si EURIBOR 03 MOIS  $\leq$  5,50 % alors Taux de 3,50 % Sinon 3,50 % + 5,00 \* (EURIBOR 03 MOIS - 5,50 %).

Pour ces deux emprunts, le risque n'est pas activé et le SMITOM ne provisionne pas de risque.



## IV. – LES RESSOURCES HUMAINES

### A. - Structure des effectifs : comparaison 31/12/2021 et 31/12/2022

2021	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	TOTAL ETP
A	2	1	3	2.8
B	4		4	3.7
C	9	4	13	12
APPRENTI		1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>19.5</b>

2022	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	TOTAL ETP
A	2	1	3	2.8
B	4	1	5	4.8
C	8	2	10	8.5
APPRENTI		1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>17.1</b>

### Nombre d'agents en situation particulière

Au 31/12/2021	Hommes	Femmes	TOTAL
En congés parental	0	0	0
En disponibilité	0	0	0
En disponibilité d'office	0	0	0
En détachement	0	0	0
Mise à disposition dans une autre structure	0	0	0
<b>TOTAL</b>			

Au 31/12/2022	Hommes	Femmes	TOTAL
En congés parental	0	0	0
En disponibilité	0	0	0
En disponibilité d'office	0	0	0
En détachement	0	0	0
Mise à disposition dans une autre structure	0	0	0
<b>TOTAL</b>			



## B. - L'âge

Pyramide des âges du personnel SMITOM 2021

	Hommes	Femmes	Total
51-60 ans	1	6	7
41-50 ans	2	5	7
31-40 ans	4	1	5
21-30 ans	1	0	1
- 20 ans	0	1	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>21</b>

Pyramide des âges du personnel SMITOM 2022

	Hommes	Femmes	Total
51-60 ans	-	7	7
41-50 ans	3	4	7
31-40 ans	3	1	4
21-30 ans			
- 20 ans	1		1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

## C. - Le handicap et la prévention

Agents affectés à la prévention dans la collectivité :

- Assistant et conseiller de prévention : 1
- Médecin de prévention : 0
- Infirmier en santé au travail : 0
- Assistant social : 0
- Assistant santé : 0

## D. - La carrière, l'avancement, la promotion et la formation

### 1. - L'avancement et la promotion

Nombre d'agents ayant bénéficié :	2021	2022
· Avancement d'échelon	6	8
· Avancement de grade	-	2
· Promotion interne	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

### 2. - La formation

Coût supporté par la collectivité en 2021 et 2022 :

	2021	2022
CNFPT cotisation obligatoire	4448.36 €	5482.39 €
CNFPT au-delà de la formation obligatoire	0	0
Autres organismes	4393.67 €	1271.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>8842.03 €</b>	<b>6754.06 €</b>

### Nombre de jours de formation suivis par les agents en 2021 :

	Nombre de jours	Dont CPF	Nombre d'agents sur poste permanent et emplois aidés	Nb d'agents formés
Catégorie A	9	-	3	2
Catégorie B	2	-	4	1
Catégorie C	3	-	13	7
Autres (apprenti)		-	1	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>11</b>

### Nombre de jours de formation suivis par les agents en 2022 :

	Nombre de jours	Dont CPF	Nombre d'agents sur poste permanent et emplois aidés	Nb d'agents formés
Catégorie A	13	-	3	3
Catégorie B	7	-	5	3
Catégorie C	3.5	-	10	3
Autres (emplois aidés)	0	-	1	0
<b>Total</b>	<b>23.5</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>7</b>

### E. - L'égalité entre les femmes et les hommes

#### ▪ Etat des lieux de la parité au 31/12/2021

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1	0	7	0	8
Femmes	2	4	6	1	13
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>21</b>

#### ▪ Etat des lieux de la parité au 31/12/2022

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1	1	4	1	7
Femmes	2	4	6		12
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

## F. -L'évolution des dépenses de personnel :

Eléments de rémunération	2021	2022
<i>Titulaires</i>		
Rémunérations	334 263.33 €	284 693.61 €
Prime titulaires et contractuels	208 643.23 €	221 248.72 €
N.B.I. et SFT titulaires et contractuels	13 705.54 €	16 347.03 €

<i>Non titulaires (contractuels de droit public et privé)</i>	2021	2022
Éléments de rémunération	82466.24 €	72 695.59 €
Apprenti	2622.69 €	3425.12 €
<b>Charges (Titulaires &amp; Non Tit.)</b>	219 237.15 €	223 578.19 €

Heures supplémentaires	2021		2022	
	Montant payé	Nb d'heures	Montant payé	Nb d'heures
Heures supplémentaires	5 674.66 €	396 h	3 890.03 €	249 h

- La NBI

Au total, le SMITOM a versé de la NBI à 6 agents représentant un total de dépenses de 8 660.20 €

- Les avantages en nature

- Les logements de fonction par nécessité absolue de service : 0
- Les véhicules de fonction : 1
- Participation de la collectivité à la complémentaire santé pour les agents qui adhèrent à une mutuelle labellisée : 30 €/agent – Nombre d'agents : 7
- Participation de la collectivité à la prévoyance maintien salaire : 10 €/agent - Nombre d'agents : 6
- Participation de la collectivité aux chèques déjeuners de 8,50 € à hauteur de 60 %.

- Actions sociales obligatoires depuis 2007 dans l'amélioration du cadre de vie des agents

Participation de la collectivité au comité national d'action sociale financée par le SMITOM à hauteur de : 212 €/agent – Nombre d'agents : 19 + 1 retraité : 137,80 €.

Chèques Cadhoc (suivant situation – Noël...) montant annuel revalorisé de 170 €.

A titre d'information, la masse salariale représente 4 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget de fonctionnement.

## V- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRISES EN COMPTE POUR LE BUDGET 2023

Dans cette partie, il s'agira de présenter les orientations du budget sans inclure la participation des adhérents de manière à définir le besoin de financement 2023.

Au regard du contexte national et international impactant les tarifs de l'énergie et l'inflation, les incertitudes d'une nouvelle crise sanitaire et de reprise économique, l'ensemble des adhérents du SMITOM va connaître un budget 2023 sous tension.

Le SMITOM souhaite prioritairement accompagner ses adhérents et limiter les augmentations des appels de fonds. C'est dans cet esprit que le projet du BP 2023 a été une nouvelle fois bâti.

### A. - L'évolution du budget : les principales perspectives

#### 1. - Des dépenses incompressibles soumises à des variables dont le syndicat n'a pas la maîtrise (indices, TGAP, variation des tonnages à traiter, ...)

##### Dépenses de fonctionnement

Libellé	Perspectives 2022	BP 2023	BP 2023 - Perspectives 2022
011 - Charges à caractère général	19 289 932	25 224 970	5 935 038
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 046 448	1 120 785	74 336
65 - Autres charges de gestion courante	271 095	286 591	15 496
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>20 607 476</b>	<b>26 632 347</b>	<b>6 024 871</b>
66 - Charges financières	451 065	404 753	-46 311
67 - Charges exceptionnelles	40 470	3 837 000	3 796 530
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 541 681	0	-3 541 681
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>24 640 692</b>	<b>30 874 100</b>	<b>6 233 408</b>
023 - Virement à la section d'investissement (5)		9 735 929,46	9 735 929
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 046 579	5 081 333	34 753
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 046 579</b>	<b>14 817 262</b>	<b>9 770 683</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 687 271</b>	<b>45 691 362</b>	<b>16 004 091</b>

Service Exploitation	18 780 430	24 455 219	5 674 790
Service Communication	173 936	221 630	47 694
Service PLP	138 953	299 530	160 577
Service Affaire Générale	458 357	509 991	51 634
Service RH	1 095 804	1 182 976	87 172
Service DAF	3 993 211	4 204 753	211 542
Opération d'Ordre	5 046 579	14 817 262	9 770 683
<b>Total</b>	<b>29 687 271</b>	<b>45 691 362</b>	<b>16 004 091</b>

a) Les charges du service « Exploitation » sont en hausse de 5 675 K€. Un budget 2023 à 24 455 K€ est proposé :

Les charges du service « Exploitation » sont composées à plus de 85 % par des marchés de prestations soumis aux variations des indices et aux volumes apportés par les adhérents (marché de concession et marché d'exploitation des déchèteries).

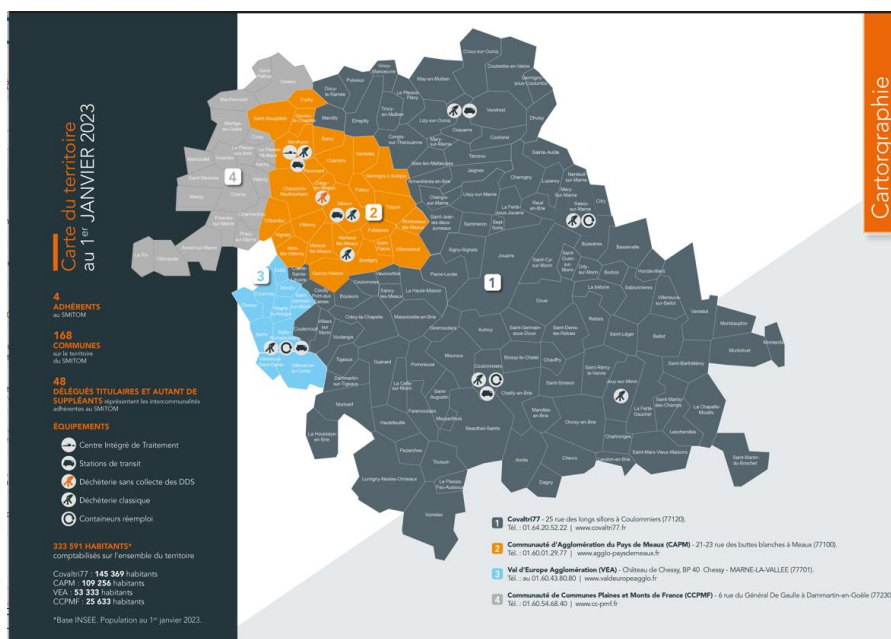
Pour comprendre l'augmentation de 5 675 K€, il est nécessaire de décomposer les différentes charges du service Exploitation.

### Une évolution des volumes

Les volumes d'apports seront fonction de l'évolution de la population sur notre territoire et des évolutions de comportement.

La base INSEE au 01/01/2023 (date de référence statistique : 1er janvier 2020) indique 333 591 habitants pour 168 communes soit une augmentation de 0.9%. Il est proposé de retenir une hypothèse d'augmentation moyenne de la population de 1% pour 2023.

Au 01.01.2023, la CC des 2 Morin a sollicité son adhésion à COVALTRI77.



**L'impact de l'évolution du volume des tonnes du SMITOM (1% d'augmentation de la population et baisse de 3% au titre des comportements et du contexte économique) pour 2023 est de l'ordre de – 95 K€.**

**La baisse des tonnages d'OMr constatée sur l'exercice 2022 est reportée sur l'exercice 2023.**

Par ailleurs, le volume varie en fonction des apports extérieurs pour lesquels le SMITOM perçoit une recette. **L'impact des tonnes extérieures du SMITOM pour 2023 est nul puisque le volume est estimé à 20 000 tonnes comme en 2022, chiffre conforme au contrat de concession du syndicat.**

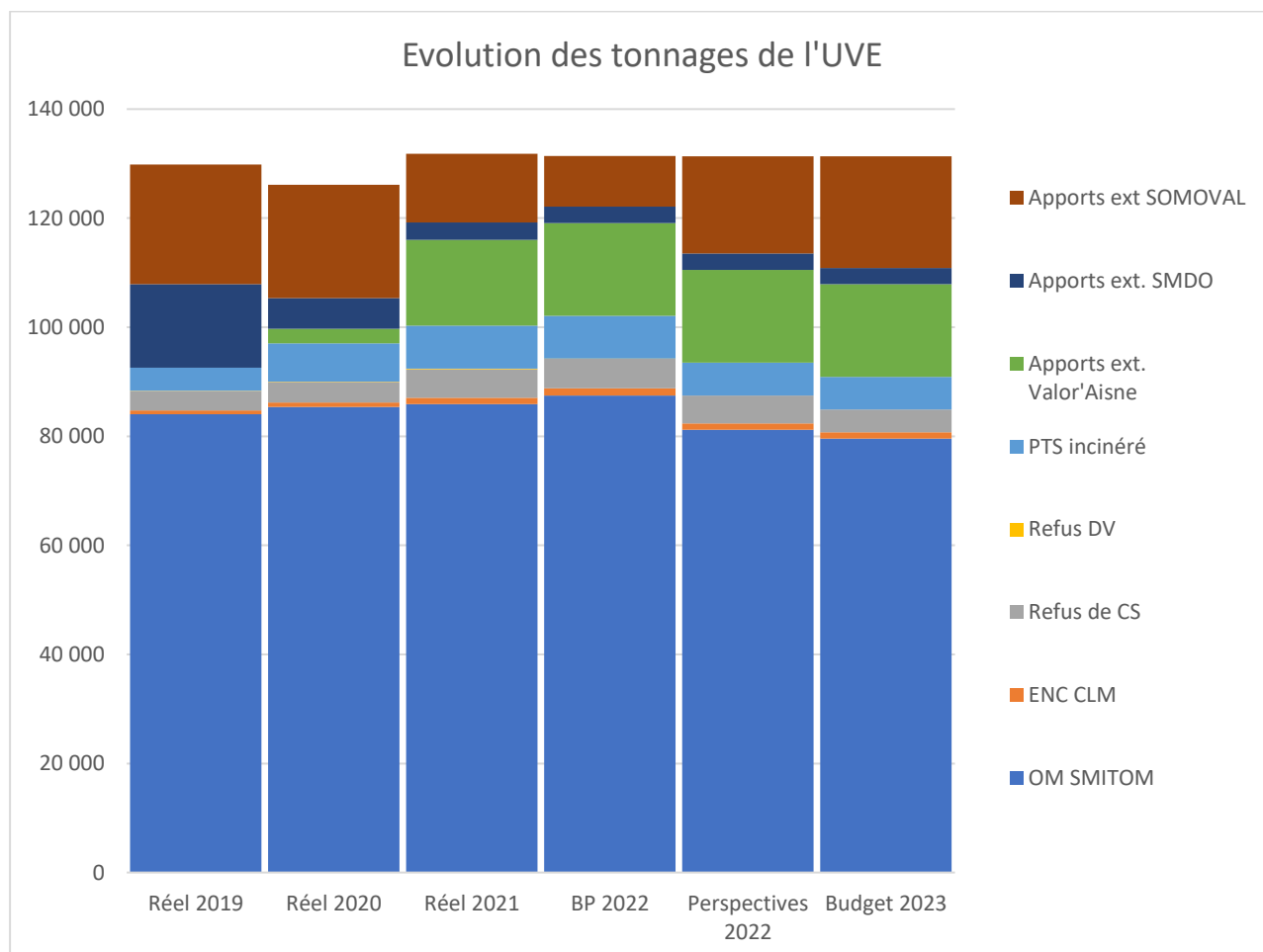
**La baisse des volumes de CS représente une baisse de 51 K€**

**La hausse des déchets verts représente une hausse de 126 K€**

**La variation de la PTS et du Verre représente une baisse de 4 K€**

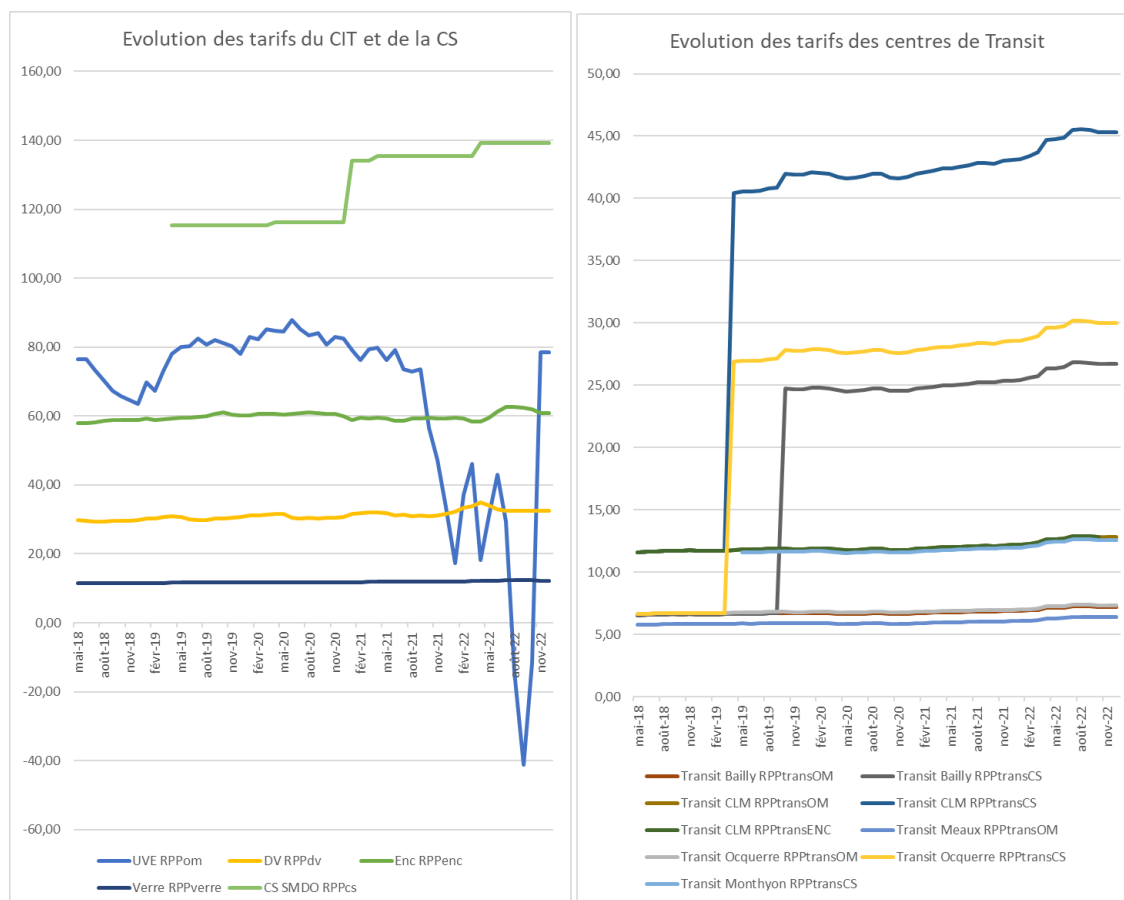
La synthèse des évolutions des volumes est reprise dans le tableau ci-après :

	Réel 2021	Perspectives 2022	Budget 2023	
OM SMITOM	85 910	81 262	79 636	- 3 % pour les comportements et +1 % pour l'augmentation de la population.
ENC CLM	1 169	1 208	1 220	+ 0 % pour les comportements et + 1 % pour la population
Déclassement				
Refus de CS	5 229	5 160	4 217	Taux de 28 % pour 2023
Refus DV	73	63	104	Taux de 0,4 % des déchets verts en 2023
PTS incinéré	7 906	6 047	5 976	Taux de 83 % de la PTS en 2023
Apports ext. Valor'Aisne	15 744	16 856	17 000	
Apports ext. SMDO	3 212	3 197	3 000	
Apports ext SOMOVAL	12 590	17 628	20 267	Le tonnage maximal de l'UVE est de 131 420 tonnes. SOMOVAL doit compléter les vides de fours.
DV	27 464	22 185	26 000	
PTS	8 923	7 285	7 200	
Verre	6 668	6 298	6 361	+1 % pour la population
CS SMDO	18 873	18 428	15 059	+1 % pour la population et -3 % pour les comportements et ralentissement économique – CS vers le SIETREM
CS SIETREM			3 000	CS du Transit de Bailly Romainvilliers vers le SIETREM
Refus CS SIETREM			840	Taux de 28 % pour 2023



## Une évolution des prix

Un travail sur l'évolution des indices a été mené. Les tarifs des mois de novembre et décembre 2022 sont estimatifs à la date du 02/11/2022. Il est proposé les hypothèses suivantes :



	Tarif moyen perspectives 2022	Tarif BP 2023	Evolution rapport à la moyenne perspectives 2022
Un prix moyen de la CS au SIETREM (Avril 2023)		196,00	
Un prix moyen de la CS au SMDO (Avenant à venir)	138,21 €	146,50	6,00%
Un prix moyen de refus de CS au SIETREM		95,40	
Un prix moyen des OM	30,35 €	70,00	130,62%
Un prix moyen pour la PTS	60,48 €	64,11	6,00%
Un prix moyen des DV	33,06 €	35,05	6,00%
Un prix moyen du Verre	12,23 €	12,96	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Coulommiers pour la CS	44,74 €	47,43	6,00%
Un prix moyen du centre de transit d'Ocquerre pour la CS	29,66 €	31,44	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Bailly pour la CS	26,38 €	27,96	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Coulommiers pour les OM	12,67 €	13,43	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Monthyon pour la CS	12,43 €	13,18	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Bailly pour les OM	7,15 €	7,58	6,00%
Un prix moyen du centre de transit d'Ocquerre pour les OM	7,26 €	7,70	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Meaux pour les OM	6,30 €	6,68	6,00%

Pour mémoire, la RppOM du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne au 1er mai 2018. La RppOM moyenne 2021 a été de 69.05 € et la RppOM du CA 2022 est de 30.35 €.

**Le tarif de 70 € tient compte de la loi de finances 2023 qui prévoit un plafonnement du prix de vente du MWh à 145 € dès le mois de décembre 2022 et ce durant plusieurs mois.**

**L'impact de l'évolution des prix des tonnes du SMITOM pour 2023 est de l'ordre de 3 664 K€ hors TGAP.**

**Une augmentation (effet prix hors TGAP) sur les apports extérieurs pour 793 K€**

**Une évolution de la TGAP : un impact important sur les finances du SMITOM Nord.**

Un impact de la TGAP sur l'incinération. Fin 2019, les travaux de NOx < 80mg/Nm3 terminés, les 3 critères ont permis au SMITOM d'obtenir une TGAP réduite à 3 € pour l'exercice 2020, soit une économie de 320 K€. Pour rappel, la TGAP était de 6 €/tonne en 2019. Cependant, la loi de finances 2019 a prévu une augmentation de cette taxe jusqu'en 2025.

Un impact de la TGAP sur l'incinération.

En 2020 = 3 €/t

En 2021 = 8 €/t

**En 2022 = 11 €/t**

**En 2023 = 12 €/t**

En 2024 = 14 €/t

En 2025 = 15 €/t

Un impact de la TGAP sur l'enfouissement.

En 2020 = 18 €/t

En 2021 = 30 €/t

**En 2022 = 40 €/t**

**En 2023 = 51 €/t**

En 2024 = 58 €/t

En 2025 = 65 €/t

**L'impact de la TGAP pour les tonnes du SMITOM pour 2023 est de l'ordre de 295 K€ :**

	Perspectives 2022	BP 2023	Ecart
TGAP incinération des apports des adhérents	1 030 644 €	1 093 839 €	63 196
TGAP incinération des apports extérieurs	220 579 €	240 000 €	19 421
TGAP enfouissement	746 470 €	959 213 €	212 744
	<b>1 997 693 €</b>	<b>2 293 052 €</b>	<b>295 359 €</b>

**L'écart de rattachement 2021 impactant 2022 n'est pas reconduit pour 1 146 K€.**

**L'écart de rattachement 2022 impactant 2023 est estimé à 740 K€ (boni)**

**Un effet prix sur les déchets Verts pour 52 K€**

**Une expérimentation des biodéchets pour 36 K€ soit 300 tonnes à 120 € la tonne. Différentes études sont actuellement menées auprès des adhérents qui doivent valider leur scénario. La détermination des tonnages est hypothétique.**

Un effet prix sur la PTS et le Verre de 31 K€

**Un effet prix sur la CS pour 298 K€**

**Un rattrapage Mauffrey sur le transport de la CS pour 71 K€**

**Les centre de Transit augmentent de 129 K€**

**Une évolution des charges des déchèteries pour 388 K€ hors TGAP.**

Pour 2023, le SMITOM retient les hypothèses suivantes : +1 % pour la population, + 0 % pour les comportements et +6 % pour l'augmentation des tarifs. Par ailleurs, un budget de 50 K€ a été prévu pour les opérations amiantes et 50 K€ pour les opérations inondations.



A noter que les nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs) doivent voir le jour en 2023 : jouets, articles de sports, de loisirs, de bricolage et de jardins, et huiles. En effet, de nouveaux Eco-Organismes vont être agréés par les pouvoirs publics pour la prise en charge de ces flux. Le transport et le traitement des articles concernés seront à la charge des nouveaux organismes et non plus à celle des collectivités. Il est trop tôt pour en mesurer l'impact sur nos organisations.

La nouvelle filière REP Bâtiment pour recycler les déchets issus des produits et matériaux du bâtiment doit s'enclencher par exemple au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'aspect opérationnel n'est pas envisagé avant la mi-janvier ; les procédures d'agrément ayant été retardées.

Il en est de même de la REP Pneumatiques qui devrait être créée à la même période.

**Une évolution de la TICFE** pour 60 K€ du fait de la fin du bouclier fiscal au 31/01/2023.

**Une augmentation des études pour 21 K€.** Le détail des études est le suivant :

	Perspectives 2022				BP 2023
	Contrepassation	Liquidé	Rattachement	Total 2022	Total 2023
<b>ETUDES ENVIRONNEMENT</b>					
ANALYSES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES + LAIT					8 524,00
AAIR LICHENS - ANALYSES LICHEN	-7 663,07		7 663,07	0,00	8 000,00
Société BeeOdiversity		8 227,80	9 552,40	17 780,20	17 000,00
SARL EVINERUDE - BIO SURVEILLANCE DES LICHENS 2022		5 150,00		5 150,00	
SA MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE SA		3 305,00		3 305,00	
SARL BIO-TOX - programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques du CIT	-8 524,00	5 154,00		-3 370,00	
<b>Total étude environnement</b>	<b>-16 187,07</b>	<b>21 836,80</b>	<b>17 215,47</b>	<b>22 865,20</b>	<b>33 524,00</b>
<b>ETUDES DSP</b>					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2020					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2021			15 050,00	15 050,00	
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2022					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2023					16 000,00
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2020	-8 750,00	8 750,00		0,00	
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2021			8 125,00	8 125,00	
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2022			8 125,00	8 125,00	
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2023					10 000,00
SAGE - Suivi technique du CIT		27 887,50	8 545,49	36 432,99	25 000,00
SAGE - Suivi technique du L4F					20 000,00
SAGE - étude centre de Transit					5 000,00
ENGIE - ETUDE KNAUFF	-30 000,00		30 000,00	0,00	
SAGE - ETUDE SERRE		21 300,00		21 300,00	
SAGE - prospective UVE lot 1		16 300,00	15 212,50	31 512,50	
RAVETTO - prospective UVE lot 2			11 200,00	11 200,00	
Audit équip futur concession					50 000,00
<b>Total études DSP</b>	<b>-38 750,00</b>	<b>74 237,50</b>	<b>96 257,99</b>	<b>131 745,49</b>	<b>126 000,00</b>

<b>ETUDES BIODECHETS PLPDMA</b>					
	SAGE - PLPDMA	-19 587,50	16 587,50		-3 000,00
	PEOPLE VOX - PLPDMA				
	TERRA SA - biodéchets	-23 490,00		24 490,00	1 000,00
	SAGE - biodéchets	-11 181,75	9 336,26		-1 845,49
	SAS INEX COSYSTEM ECHANGE - biodéchets	-6 500,00		6 500,00	0,00
	SAS LES ALCHEMISTES - biodéchets		28 955,00		28 955,00
	SAS UPCYCLE SAS - biodéchets			14 800,00	14 800,00
	<b>Total études biodéchets et PLPDMA</b>	<b>-60 759,25</b>	<b>54 878,76</b>	<b>45 790,00</b>	<b>39 909,51</b>
<b>ETUDES DECHETERIES</b>					
	NALDEO - diagnostic des 9 déchèteries		22 320,00	21 020,00	43 340,00
	NALDEO études nomenclature ICPE de la future déchèterie		6 400,00		6 400,00
	SAS INFRANEO - déchèterie de Coulommiers	-6 400,00	11 780,00		5 380,00
	SA SURLEASE - Sécurisation des déchèteries	-6 400,00		6 400,00	0,00
	ELCIMAI - Coulommiers				
	IDS - déchèterie Mouroux				
	<b>Total études déchèteries</b>	<b>-12 800,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>27 420,00</b>	<b>55 120,00</b>
<b>ETUDES AUTRES</b>					
	Devenir du centre de tri	-27 800,00		27 800,00	0,00
	SAGE - tarification incitative				
	CITEXIA / AJBD - Tarification par flux	-2 900,00			-2 900,00
	TERRA - Caractérisation CS OM	-1 000,00	24 148,00	1 700,00	24 848,00
	Entreprise Cap-GDPR ASSISTANCE AU DPO (RGPD)	-750,00	750,00		0,00
	SAS DEConseil - PTS	-9 350,00	14 800,00	3 000,00	8 450,00
	INCUBETHIC - CEE			1 025,00	1 025,00
	ETUDES DIVERSES				
	<b>Total autres études</b>	<b>-41 800,00</b>	<b>39 698,00</b>	<b>33 525,00</b>	<b>31 423,00</b>
	<b>Total</b>	<b>-170 296,32</b>	<b>231 151,06</b>	<b>220 208,46</b>	<b>281 063,20</b>
					<b>20 000,00</b>
					<b>5 000,00</b>
					<b>50 000,00</b>
					<b>118 000,00</b>
					<b>302 524,00</b>

**L'anticipation du devenir de nos équipements, la modernisation des déchèteries marquent l'essentiel des études portées en 2023.**

**Les charges des reversements des soutiens** qui diminuent de 167 K€ passant de 3 487 K€ à 3 320 K€ en 2023. L'écart correspond au à la régularisation du solde 2021 sur 2022 sans impact sur 2023.

**Les autres charges d'exploitation** augmentent de 28 K€ correspondant principalement au gardiennage des déchèteries.

**Les charges exceptionnelles** baissent de 31 K€ correspondant aux annulations de titres de 2022.

- b) Les charges du service « Communication » sont en progression de 48 K€ par rapport aux perspectives 2022. Pour 2023, un budget de 222 K€ est proposé.

Le lancement du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés via les nombreuses animations entraîne une hausse du budget communication. Les thématiques comme la Semaine du Compostage, la Semaine Européenne du Développement Durable ou de Réduction des Déchets sont également reprises tout comme la « Journée Environnement et Partage ».

Il est à noter que l'ouverture en 2023 des trois parcours de visite (chemin de la biodiversité, escape Game et galerie de visite de l'UVE) amène également la création d'outils nouveaux tout comme la réflexion d'une aire de pique-nique destinée aux nombreux visiteurs attendus

Des séquences nouvelles seront proposées mensuellement afin d'animer ces espaces et en faire des lieux vivants.

	Perspectives 2022	BP 2023
<b>Fonctionnement</b>		
IMPRESSION OFFSET : Publications	35 000 €	31 635 €
IMPRESSION SERIGRAPHIE	15 000 €	17 855 €
MEDIAS Annonces et insertions...	25 320 €	38 100 €
EVENEMENTS	30 000 €	40 000 €
DIVERS	68 616 €	94 040 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>173 936 €</b>	<b>221 630 €</b>

- c) Les charges du service « Prévention » sont en progression de 161 K€ par rapport aux perspectives 2022. Un budget à 300 K€ est proposé.

Depuis 2008, le SMITIOM œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant peut acquérir un composteur individuel. 2012 est marquée par le lancement et la préparation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'année 2023 sera marquée par le vote et le lancement avec les adhérents d'un nouveau PLPDMA qui renforcera notamment les actions en matière d'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets avant le 31.12.2023 (Loi AGEC). Des actions marquantes et nouvelles seront proposées au titre de ce nouveau document réglementaire. L'augmentation du budget Prévention est due au renforcement de la politique biodéchets et à la mise en place d'actions nouvelles à destination des habitants et des adhérents pour renforcer la politique préventiviste et volontaire du SMITOM.

DEPENSES PREVENTION DES DECHETS	Perspectives 2022	BP 2023
Politique de compostage /Bio déchets	102 253 €	207 120 €
Déchets verts	12 000 €	13 600 €
Lutte Contre le Gaspillage alimentaire		3 470 €
Promotion de la récupération et du réemploi	20 000 €	20 240 €
Promotion du réemploi		3 000 €
Eco-consommation	400 €	21 100 €
Manifestations	4 000 €	30 500 €
Divers	300 €	500 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>138 953 €</b>	<b>299 530 €</b>

d) Les charges du service « Affaires Générales » sont en hausse de 52 K€ avec un budget 2023 proposé à 510 K€. L'augmentation correspond principalement à la peinture extérieure du siège pour 17 K€ et une inflation à 6 %.

e) Les charges de Personnel et des élus augmentent de 87 K€ par rapport aux perspectives 2022.

Cette augmentation est due principalement à différentes évolutions en lien avec les axes stratégiques du syndicat :

- La prise en compte de l'évolution du point d'indice, des évolutions de carrière, avancement de grade, le relèvement du seuil minimal de rémunération ;
- La prise en charge du versement des indemnités d'un ancien collaborateur auprès de Pôle Emploi ;
- Le renforcement de la cellule Animation via le recrutement d'un 'Eco-Animateur (CDD) ;
- Le recrutement de stagiaires ;
- La revalorisation de la protection santé à hauteur de 5 €/mois (couverture enfants) ;
- L'indemnisation des journées de télétravail.

f) Les charges du service « Finances – dépenses réelles » sont en hausse de 212 K€ :

- Des frais financiers en baisse de 46 K€,
- Des charges exceptionnelles en hausse de 3 800 K€. Pour les autorisations budgétaires, nous mettons 300 K€ en charges et 300 K€ en recettes, et nous inscrivons le reversement électrique pour 3.5 M€
- Les dotations aux provisions semi budgétaire baissent de 3 542 K€.

	<u>31/12/2021</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>31/12/2023</u>
Compteurs CET	10 905.00	4 440.00		15 345.00			15 345.00
SOMOVAL COVID	200 000.00		200 000.00	0.00			0.00
Reversement prix électricité		3 500 000.00		3 500 000.00		3 500 000.00	
ARE		37 241.12		37 241.12		20 721.00	16 520.12
<b>#1581</b>	<b>210 905.00</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>200 000.00</b>	<b>3 552 586.12</b>		<b>3 520 721.00</b>	<b>31 865.12</b>
<b>#49 Dépréciation client</b>	<b>1 645.49</b>		<b>1 327.87</b>	<b>317.62</b>			<b>317.62</b>
<b>#59</b>	<b>0.00</b>			<b>0.00</b>			<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>212 550.49</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>201 327.87</b>	<b>3 552 903.74</b>		<b>3 520 721.00</b>	<b>32 182.74</b>

g) Les charges du service « Finances – dépenses d'ordre » sont en hausse de 9 771 K€ :

- Des dotations aux amortissements en hausse de 35 K€,
- Au BP, le virement à la section d'investissement doit être inscrit ce qui n'est pas le cas pour le Compte Administratif. La variation représente 9 736 K€

## 2. - Des ressources financières en baisse

Dans cette partie, il s'agira de présenter les orientations du budget sans inclure la participation des adhérents de manière à définir le besoin de financement 2023.

### Recettes de fonctionnement

Libellé	Perspectives 2022	BP 2023	Ecart
013 - Atténuations de charges	12 962	12 962	0
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 272 031	1 701 498	-21 570 534
73 - Impôts et taxes	0	0	0
74 - Dotations, subventions et participations	4 391 781	4 141 848	-249 933
75 - Autres produits de gestion courante	3 566 002	2 962 609	-603 393
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>31 242 775</b>	<b>8 818 916</b>	<b>-22 423 859</b>
76 - Produits financiers	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	904 548	300 000	-604 548
78 - Reprises sur amortissements et provisions	201 328	3 520 721	3 319 393
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>32 348 651</b>	<b>12 639 637</b>	<b>-19 709 014</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 901	1 064 892	2 990
043 - Opérations ordre intérieur de la section (5)	0	0	0
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 061 901</b>	<b>1 064 892</b>	<b>2 990</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 410 552</b>	<b>13 704 529</b>	<b>-19 706 024</b>
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 482 049	10 002 817	3 520 768
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 892 601	23 707 346	-16 185 255

Les comptes #70 pour la vente de prestations concernent les comptes suivants :

- Les appels de fonds aux adhérents sont calculés en fonction du nombre d'habitants et du tonnage d'OMr apporté. A ce stade, les appels de fonds des adhérents ne sont pas inclus afin de définir le besoin de financement. En 2022, les appels de fonds sont estimés à 22 211 K€.
- La facturation des apports extérieurs des OMr des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des apports d'OMr en provenance du SMDO et ceux en provenance de Valor'Aisne. En 2023, les recettes sont estimées à 1 640 K€ soit une hausse de 720 K€.
- Les recettes des apports en déchèteries des Collectivité sont stables.
- Les écarts de rattachement 2021 impactant 2022 ne sont pas reconduits en 2023 pour 79 K€.

En K€	Perspectives 2022	BP 2023	Variation
Apports d'OM et refus de CS	22 211	0	- 22 211
Apports extérieurs	921	1 640	720
Apports en déchèteries	61	61	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2022	79	0	- 79
<b>Total du chapitre 70</b>	<b>23 272</b>	<b>1 701</b>	<b>- 21 571</b>

**Les comptes #74 sont en baisse de 250 K€.** Le chapitre 74 regroupe les soutiens obtenus par CITEO (barème F), Eco- Mobilier, OCAD3E et Eco DDS. Pour 2023, le SMITOM retient une baisse des soutien Citeo emballage et CITEO papier de 2% du fait de la baisse de la CS et revoit les autres soutiens à la baisse par prudence.

en K€	Perspectives 2022	BP 2023	Variation
#74718 Aide à l'apprentissage	3		- 3
#7472 Région	7		- 7
#7473 Département	0	0	
#7478 ADEME BIODECHETS	6		- 6
#7478 CITEO EMBALLAGES	3 742	3 667	- 75
#7478 CITEO PAPIER	209	205	- 4
#7478 ECO MOBILIER	248	240	- 8
#7478 OCAD3E	26	20	- 6
#7478 ECO DDS	11	10	-1
#7478 Ecart de rattachement 31/12/2021	140		280
<b>Total #74</b>	<b>4 392</b>	<b>4 142</b>	<b>-1 429</b>

**Les comptes #75** pour les autres produits de gestion courante baissent de 603 K€ passant de 2 995 K€ à 2 730 K€ en 2023. En 2023, une baisse de 20 % des tarifs des reprises matières est retenue et les volumes évoluent à hauteur de la variation des volumes des charges. Il est constaté en effet une crise sur le marché du recyclage avec une baisse des cours de reprise des matières. Il convient d'être prudentiel.

Les reventes de matériaux valorisables sont soumises à des variantes liées au marché. Les prix de reprise des industries du recyclage sont en effet adossés à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

L'année 2020 a été une année en forte baisse. Les cours ont remonté en 2021 pour atteindre des niveaux hauts notamment pour les plastiques. Les recettes en 2022 sont estimées à 2 789 000 €. Cependant, face à l'inflation et à une économie de plus en plus faible, les prévisions des cours sont à la baisse notamment, une nouvelle fois, face à la crise énergétique. Ces tendances sont d'ailleurs confirmées par nos principaux repreneurs.

En K€	Perspectives 2022	BP 2023	Variation
#752 Loyer GENERIS	30	0	- 30
#75881 Reprise matière	2 983	2 643	- 340
#75881 Reprise Déchèteries	177	159	- 18
#75882 Recettes DSP	84	84	0
#75888 Droit d'usage	54	0	-54
#75888 Régie	35	35	0
#75888 Divers remboursements	42	42	0
Ecart de rattachement 31/12/2020	0	0	0
Ecart de rattachement 31/12/2021	161	0	- 161
<b>Total #75</b>	<b>3 566</b>	<b>2 963</b>	<b>- 603</b>

**Les comptes #77** pour les produits exceptionnels baissent de 605 K€ passant de 905 K€ en 2022 à 300 K€ en 2023. Il a été mis forfaitairement 300K€ en charges et produits exceptionnels pour 2023.

	Perspectives 2022	BP 2023	Ecart
#7718 Autres produits exceptionnels	519,92		
#773 Annulations de titres sur exercices antérieures	8 555,46		
#7788 Accord DV COVALTRI			
#7788 SOMOVAL RPPO négative	367 025,63		
#7788 SOMOVAL pénalités N-1			
#7788 SOMOVAL pénalités N-2	138 531,00		
#7788 SOMOVAL intéressement N-1	457 217,00		
#7788 SOMOVAL intéressement N-2	97 419,89		
#7788 SOMOVAL RODP N-1			
#7788 SMACL sinistre	5 048,50		
#7788 SOFAXIS indemnités	13 961,22		
#7788 Régularisation N-1	39 109,65		
#7788 divers	3 002,16	300 000	
Ecart de rattachement 31/12/2021	-225 842,79		
<b>Total</b>	<b>904 547,64</b>	<b>300 000.00</b>	<b>-604 547.64</b>

**Les comptes #78** pour les reprises sur provision augmentent de 3 319 K€.

	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Compteurs CET	10 905.00	4 440.00		15 345.00			15 345.00
SOMOVAL COVID	200 000.00		200 000.00	0.00			0.00
Reversement prix électricité		3 500 000.00		3 500 000.00		3 500 000.00	
ARE		37 241.12		37 241.12		20 721.00	16 520.12
<b>#1581</b>	<b>210 905.00</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>200 000.00</b>	<b>3 552 586.12</b>		<b>3 520 721.00</b>	<b>31 865.12</b>
<b>#49 Dépréciation client</b>	<b>1 645.49</b>		<b>1 327.87</b>	<b>317.62</b>			<b>317.62</b>
<b>#59</b>	<b>0.00</b>			<b>0.00</b>			<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>212 550.49</b>	<b>3 541 681.12</b>	<b>201 327.87</b>	<b>3 552 903.74</b>		<b>3 520 721.00</b>	<b>32 182.74</b>

**Le chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections augmentent de 3 K€ en 2023. En 2022, le syndicat a reçu des subventions d'investissement pour l'acquisition de broyeurs à végétaux dont l'amortissement commencent en 2023.

La Région Ile-de-France a versé au SMITOM une subvention de 14 952 €. Une autre subvention est attendue auprès de l'ADEME.

## B. - La programmation pluriannuelle des investissements

Pour 2023, les investissements proposés sont de 14 267 K€ :

• **Dont des investissements nouveaux pour :** **11 315 K€**

○ Déchèterie de Coulommiers	1 455 K€
○ Déchèterie de Meaux	264 K€
○ Déchèterie d'Ocquerre	200 K€
○ Remise en état et voirie	312 K€
○ Bennes / vis sans fin / cuve	26 K€
○ Sécurisation des déchèteries	580 K€
○ Logiciel déchèterie	13 K€
○ RPF.	1 811 K€

Le contrat de DSP comprend des travaux obligatoires et des travaux de valorisation de l'énergie thermique de l'UVE. Un montage financier en cession de créances de type « Cession Dailly » a été fait de manière à optimiser le montant des redevances. En 2020, la RPF est de 1 760 K€. Entre 2021 et 2027, le montant annuel de la RPF est de 1 811 K€. En 2028, la RPF sera de 653 K€.

○ CIT Travaux de désenfumage	310 K€
○ CIT expérimentation du micro-compostage	160 K€
○ CIT réhabilitation de la zone Siloda	6 017 K€
○ Siège (divers travaux)	40 K€
○ Communication	114 K€
○ Acquisition de mobilier et matériel	14 K€

• **Dont des reports antérieurs pour :** **2 951 K€**

○ Siège	30 K€
○ AMO Déchèteries	24 K€
○ Bennes Déchèteries	182 K€
○ Caméra CIT	27 K€
○ Divers travaux et études CIT	78 K€
○ CIT	2 610 K€

Fin 2022, il reste un reliquat de 2 610 K€ de subvention à verser à SOMOVAL pour la réalisation des travaux.



PPI	BP 2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>OP-500 Autres travaux Siège</b>	<b>69 492</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>
<b>OP-510 Déchèteries</b>	<b>3 057 089</b>	<b>4 547 810</b>	<b>3 495 000</b>	<b>3 335 000</b>	<b>55 000</b>	<b>45 000</b>
Coulommiers - acquisition des terrains	10 000					
AMO CLM	82 580					
Coulommiers - travaux	1 367 000					
Meaux - acquisition des terrains	200 000					
Meaux - travaux		3 000 000				
AMO MEAUX	63 540	72 810				
Ocquerre - terrain	200 000					
Ocquerre - AMO		30 000	90 000			
Ocquerre - travaux			3 000 000			
Sud Ouest 77 - terrain		500 000				
Sud Ouest 77 - AMO			30 000	90 000		
Sud Ouest 77 - travaux				3 000 000		
Développement- Bailly		700 000				
Développement- Jouy			300 000			
Sécurisation	550 000					
AMO - sécurisation	49 940					
Remise en état et Voirie	312 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Guides berces			10 000		10 000	
Bennes	196 691	200 000		200 000		
Conteneur						
Vis sans fin	6 038					
Cuve huile de vidange	6 000					
Logiciel	13 300		20 000			
Divers		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<b>OP-520 Station de Transit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>OP-530 CIT</b>	<b>11 012 178</b>	<b>1 820 665</b>	<b>1 820 665</b>	<b>1 820 665</b>	<b>1 820 665</b>	<b>663 138</b>
Solde subvention travaux obligatoire	2 609 928					
RPF	1 810 665	1 810 665	1 810 665	1 810 665	1 810 665	653 138
Réhabilitation de la zone SILODA	6 017 047					
Devenir de l'ex-centre de tri						
4ème ligne						
Expérimentation compostage	160 000					
Désenfumages (Etudes et Trappes)	310 000					
Divers	104					
	539	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>OP-550 Communication</b>	<b>114 000</b>					
<b>OP-580 Acquisition de Mobilier et Matériel</b>	<b>14 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Total PPI</b>	<b>14 266 759</b>	<b>6 413 475</b>	<b>5 360 665</b>	<b>5 200 665</b>	<b>1 920 665</b>	<b>753 138</b>

Ce PPI, non prescriptif, constitue un élément de prospective financière du syndicat. Il sera ajusté au fur et à mesure des avancées des études et des travaux. Les projets sont présentés avec les coûts objectifs et un phasage. Il n'est pas tenu compte des subventions qui, suivant certains programmes, seront sollicitées.

## C. - L'épargne

Tableau de l'Epargne avant appels de fond 2023

Libellé	Perspectives 2022	BP 2023
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	31 242 775	8 818 916
- Charges de gestion courantes #60 à #65	20 607 476	26 632 347
<b>= Excédent d'exploitation brute</b>	<b>10 635 300</b>	<b>-17 813 431</b>
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	864 077	-3 537 000
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>11 499 377</b>	<b>-21 350 431</b>
- frais financier	451 065	404 753
<b>= Epargne brute</b>	<b>11 048 312</b>	<b>-21 755 184</b>
- remboursement des emprunts (capital)	2 298 395	2 333 601
<b>= Epargne nette</b>	<b>8 749 917</b>	<b>-24 088 785</b>

L'article L.1612-4 du CGCT pose le principe selon lequel les collectivités territoriales doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel et donne la définition de la notion d'équilibre réel. Le budget est en équilibre si les conditions suivantes sont réalisées :

- Les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre,
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, ni majoration, ni minoration,
- Le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être couvert par des ressources propres.

Les sections budgétaires sans appels de fond avec la reprise anticipée des résultats seraient :

### Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP 2023
011 - Charges à caractère général	25 224 970
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 120 785
65 - Autres charges de gestion courante	286 591
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>26 632 347</b>
66 - Charges financières	404 753
67 - Charges exceptionnelles	3 837 000
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	
022 - Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>30 874 100</b>
023 - Virement à la section d'investissement (5)	9 735 929
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 081 333
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>14 817 262</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 691 362</b>

### Recettes de fonctionnement

Libellé	BP 2023
013 - Atténuations de charges	12 962
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 701 498
74 - Dotations, subventions et participations	4 141 848
75 - Autres produits de gestion courante	2 962 609
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 818 916</b>
76 Produits financiers	0
77 - Produits exceptionnels	300 000
78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 520 721
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 639 637</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 064 892
043 - Opérat° ordre intérieur de la section (5)	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 064 892</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 704 529</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 691 362

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 002 817
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 707 346

**Equilibre de la section de fonctionnement**

**-21 984 016**

#### Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2023
20 - Immobilisations incorporelles	293 644
204 - Subventions d'équipement versées	4 420 593
21 - Immobilisations corporelles	3 535 476
23 - Immobilisations en cours	6 017 047
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>14 266 759</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	103 317
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 333 601
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 436 919</b>
<b>45... Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 703 678</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 064 892
041 - Opérations patrimoniales	0
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 064 892</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 768 570</b>

#### Recettes d'investissement

Libellé	BP 2023
13 - Subventions d'investissement	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	202 513
<b>Total des recettes financières</b>	<b>202 513</b>
<b>45... Total des opé. pour le compte de tiers</b>	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>202 513</b>
021 Virement de la sect° de fonctionnement (4)	9 735 929
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 081 333
041 - Opérations patrimoniales	0
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>14 817 262</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 019 775</b>

001 SOLDE D'EXECUTION négatif REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 768 570

<b>001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 748 795</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 768 570</b>

**Equilibre de la section d'investissement**

**0**

Afin de déterminer l'appel de fond nécessaire en 2023, il convient donc d'avoir des appels de fond permettant d'équilibrer les sections et d'avoir une CAF nette suffisante.

En cas de stabilité des tarifs 2023, l'appel de fond prévisionnel serait de 21 984 016 € et répondrait au besoin d'équilibre budgétaire.

**L'appel de fond serait 227 K€ de moins que les appels de fond 2022, soit 1 % de baisse du fait d'une baisse des tonnages.**

Dans cette hypothèse, le tableau de l'Épargne après appels de fond serait le suivant :

Libellé	Perspectives 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 - perspectives 2022
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	31 242 775	30 802 932	-439 843
- Charges de gestion courantes #60 à #65	20 607 476	26 632 347	6 024 871
<b>= Excédent d'exploitation brute</b>	<b>10 635 300</b>	<b>4 170 586</b>	<b>-6 464 714</b>
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	864 077	-3 537 000	-4 401 077
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>11 499 377</b>	<b>633 586</b>	<b>-10 865 791</b>
- frais financier	451 065	404 753	-46 311
<b>= Epargne brute</b>	<b>11 048 312</b>	<b>228 832</b>	<b>-10 819 480</b>
- remboursement des emprunts (capital)	2 298 395	2 333 601	35 206
<b>= Epargne nette</b>	<b>8 749 917</b>	<b>-2 104 769</b>	<b>-10 854 686</b>

**L'épargne nette du BP 2023 serait de – 2 105 K€. Sachant que l'exercice 2023 comprend une charge exceptionnelle de 3.5 M€ et une reprise sur provision de 3.5 M€ pour les reversements électriques 2022, l'Épargne nette « structurelle » 2023 est en fait de 1 395 K€**

Dans cette hypothèse, le compte administratif 2023 pourrait être le suivant :

**Section de Fonctionnement au 31 /12/2023 (perspectives)**

REALISE :			
Dépenses	35 955 432,67	Résultat de l'exercice	
Recettes	35 688 544,83		
<b>Le compte 002 de 2023</b>	<b>10 002 817,30</b>		<b>-266 887,84</b>

Résultat de clôture **C = A+B** 9 735 929,46

**Section d'Investissement**

REALISE :		<b>RESTE A REALISER 2023</b>	<b>E</b>
Dépenses	17 768 569,65	Dépenses	0,00
Recettes	5 283 845,40	Recettes	0,00
<b>Le compte 001 de 2023</b>	<b>2 748 794,78</b>		

Solde d'exécution **D** -9 735 929,46 Solde des restes à réaliser 0,00

(Déficit ou Excédent compte 001 )

( D 001 ou R 001 )

Résultat de l'exercice 2022 -12 484 724,24

Besoin de financement (compte 1068) = Solde d'exécution de la section d'investissement **F** -9 735 929,46

**F = D + E**

## D. - Les ratios

### Le ratio de désendettement

L'équilibre financier du budget du SMITOM du Nord Seine-et-Marne tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement. Il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/Epargne brute) qui mesure en nombre d'années théorique le remboursement de la dette en capital.

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement du syndicat. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité. Les années 2019 et 2020 ne sont pas représentatives du fait des versements exceptionnels du protocole avec le SIGIDURS.

**L'année 2022 comprend une dotation aux provisions pour risque de 3.5 M€ pour couvrir un risque 2022. Le BP 2023 prévoit une charge exceptionnelle de 3.5 M€ pour payer ce risque et une reprise sur provision de 3.5M€. Ces éléments doivent être pris en compte dans la lecture des ratios.**

Libellés/années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 Corrigé	2023	2023 Corrigé
Encours de la dette au 31 décembre K€	22 950	29 896	27 062	21 942	19 685	17 392	17 392	15 058	15 058
Epargne brute	4063	3 271	6 921	5 704	4 111	11 048	7 548	229	3 729
Ratio de désendettement (dette/Epargne Brute)	<b>5,6</b>	<b>9,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>4,8</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>	<b>65,8</b>	<b>4,0</b>

### La marge d'autofinancement courant

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Le ratio se calcule de la manière suivante :

(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement.

Libellés/années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 Corrigé	2023	2023 Corrigé
Dépenses réelles de fonctionnement	22 668	23 805	22 444	22 571	29 156	21 099	24 599	30 874	27 374
Remboursement de la dette en capital	2 313	2 339	2 833	5 120	2 257	2 298	2 298	2 334	2 334
Recettes réelles de fonctionnement	26 731	27 076	29 366	28 275	33 267	32 147	32 147	31 103	31 103
Ratio	<b>93 %</b>	<b>97 %</b>	<b>86 %</b>	<b>98 %</b>	<b>94 %</b>	<b>73 %</b>	<b>84 %</b>	<b>107 %</b>	<b>96 %</b>

## VI- La grille des tarifs 2023

Pour rappel, les appels de fonds aux adhérents sont calculés avec une part fixe en fonction du nombre d'habitants et une part variable en fonction des tonnes d'OMr apportées et depuis 2022 les tonnages de refus de CS sont intégrés dans la part variable. Les prix unitaires sont votés chaque année en comité syndical.

En 2020, la délibération n° 050/2019 a défini un prix à la tonne de 185.1063 € et un prix à l'habitant de 16.3185 € identique à 2019.

En 2021, la délibération n° 03/2021 a défini un prix à la tonne de 196.2063 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.

En 2022, la délibération n° 06/2022 a défini un prix à la tonne de 195.4330 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.

Pour 2023, il sera proposé de maintenir les tarifs unitaires de 2022 soit des appels de fonds pour 21 984 K€ :

- **Une part fixe de 16.3185 € \* le nombre d'habitants = 16.3185 € \* 333 591 = 5 443 705 €**
- **Une part variable de 195.4330 € qui sera fonction des tonnes d'OMr des adhérents et des tonnes de refus de CS. (79 578 + 5 057) = 84 634 tonnes soit 16 540 311 €**

La simulation par adhérent avec une évolution identique serait :

	Nombre d'habitant 2022	Montant de la part fixe 2022	Nombre d'habitant 2023	Montant de la part fixe 2023
COVALTRI	140 184	2 287 593	145 369	2 372 204
CAPM	108 238	1 766 282	109 256	1 782 894
CCPMF	25 278	412 499	25 633	418 292
CCPO	0	0	0	0
VEA	52 418	855 383	53 333	870 315
CC2M	4 359	71 132	0	0
	330 477	5 392 889	333 591	5 443 705

Une augmentation de la part fixe de 51 K€ soit 0.9 % conformément à l'augmentation de la population.

	% OM des 9 premiers mois 2022	Perspectives 2022 Tonnes OM	% refus CS 2021 sur refus total	Perspectives 2022 Tonnes de refus CS	Perspectives 2022 Tonnes facturation	Montant estimatif de la part variable 2022
COVALTRI	40,8%	32 907	51,5%	2 812,89	35 720	6 980 907
CAPM	35,8%	28 874	29,0%	1 584,69	30 459	5 952 660
CCPMF	6,9%	5 522	6,8%	370,99	5 893	1 151 636
CCPO		0		0,00	0	0
VEA	15,5%	12 464	10,9%	596,11	13 060	2 552 404
CC2M	1,0%	828	1,8%	97,68	925	180 871
		80 595		5 462	86 058	16 818 479

	% OM des 9 premiers mois 2022	BP 2023 Tonnes OM	% refus CS 2021 sur refus total	BP 2023 Tonnes de refus CS	BP 2023 Tonnes facturation	Montant estimatif de la part variable BP 2023
COVALTRI	41,9%	33 309	53,3%	2 694	36 004	7 036 283
CAPM	35,8%	28 510	29,0%	1 467	29 977	5 858 408
CCPMF	6,9%	5 452	6,8%	343	5 795	1 132 625
CCPO		0		0	0	0
VEA	15,5%	12 307	10,9%	552	12 859	2 512 995
CC2M		0		0	0	0
		79 578		5 057	84 634	16 540 311

Une baisse de la part variable de 278 K€

	Estimation des appels de fonds 2022	Estimation des appels de fonds 2023	Ecart BP 2023 - perspectives 2022	
COVALTRI	9 268 500	9 408 488	139 988	
CAPM	7 718 942	7 641 302	-77 640	
CCPMF	1 564 135	1 550 917	-13 218	
CCPO	0	0	0	
VEA	3 407 788	3 383 310	-24 478	
CC2M	252 004	0	-252 004	
	<b>22 211 368</b>	<b>21 984 016</b>	<b>-227 352</b>	-1,0%

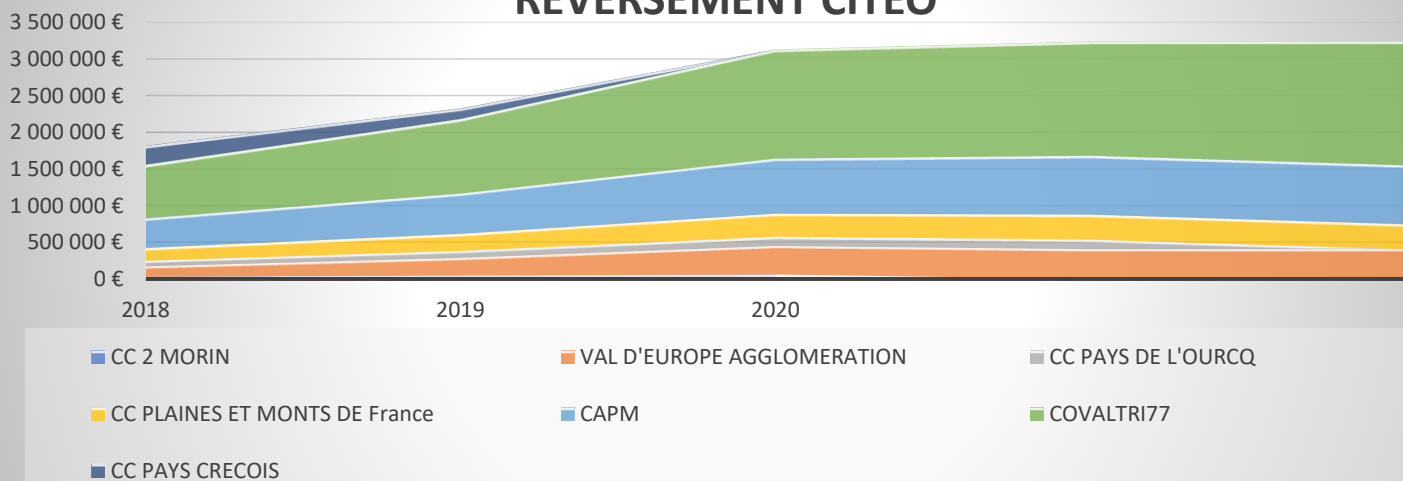
**Globalement, les appels de fond prévisionnels baisseraient de 227 K€ soit -1 %**

**Il convient de rappeler que le SMITOM reverse à ses adhérents les soutiens CITEO.**

#### REVERSEMENTS PAR ADHERENTS DE 2018 A 2022

ADHERENTS	2018	2019	2020	2021	2022 (estimatif du liquidatif 2022)
CC 2 MORIN	32 126,84 €	48 298,75 €	61 724,50 €	67 456,30 €	67 456,30 €
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	140 731,12 €	238 670,76 €	388 994,48 €	406 802,52 €	406 802,52 €
CC PAYS DE L'OURCQ	75 713,71 €	98 163,72 €	124 235,27 €	130 015,32 €	0,00 €
CC PLAINES ET MONTS DE France	175 445,76 €	231 665,65 €	317 013,99 €	339 576,09 €	339 576,08 €
CAPM	402 102,85 €	548 196,23 €	750 551,82 €	802 454,31 €	802 454,32 €
COVALTRI77	733 803,31 €	1 019 233,14 €	1 488 330,50 €	1 559 013,77 €	1 689 029,10 €
CC PAYS CRECOIS	255 206,72 €	141 365,35 €		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 815 130,31 €</b>	<b>2 325 593,60 €</b>	<b>3 130 850,56 €</b>	<b>3 305 318,31 €</b>	<b>3 305 318,32 €</b>

### REVERSEMENT CITEO



## **LE DOB : 1<sup>ère</sup> étape du cycle budgétaire**

### **Une ambition partagée : synthèse des principales propositions**

#### **Un équilibre 2023 sans hausse tarifaire**

### **SOUTENIR ET ACCOMPAGNER**

- Déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont le vote est prévu en mars 2023. De nombreuses actions ou subventions à destination de la réduction des déchets visent à renforcer les aides aux habitants mais également aux adhérents.
- Poursuite des études biodéchets et lancement des premiers marchés de traitement. Le développement du compostage partagé ou de proximité est également poursuivi au travers d'un accompagnement spécifique.
- Renforcement du budget communication et animation aux travers de nouveaux outils pour sensibiliser un large public : rappel du geste de tri, sensibilisation au tri à la source des restes alimentaires. Les parcours pédagogiques, dont l'ouverture au public est prévue en début d'année, renforceront la connaissance du traitement des déchets.

### **POURSUITE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMPORTANT**

- Poursuite de la modernisation des déchèteries du syndicat via un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Continuité des études d'optimisation menées sur le Centre Intégré de Monthyon : devenir de l'ancien centre de tri, devenir de l'espace « Siloda » ...
- Accompagnement et intégration de porteurs de projets dans le cadre d'un développement énergétique du centre de valorisation énergétique.



## Lexique

CET : Centre d'Enfouissement Technique) ou ISD (Installation de Stockage de Déchets)

CIT : Centre Intégré de Traitement

CS : Collecte Sélective

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DSP : Délégation de Service Public

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Récupérés

EVS : Emballages vides souillés

J.R.M : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PTS : Plateforme de Tri Sommaire

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

RPPom : Redevance partie proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères.

SMITOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

SOMOVAL : SOciété MOnthyonnaise de VALorisation, filiale de la société VEOLIA

Taux de refus : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais qui se retrouvent dans la CS.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TICF : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique

## GLOSSAIRE

**Biodéchets** : Déchets non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

**Centre de transfert** : Les déchets sont stockés temporairement afin d'être traités sur le bon exutoire. Ces installations permettent de recevoir des déchets collectés dans une zone géographique éloignée des centres de traitement afin d'optimiser le coût des transports de cette plate-forme vers le centre de traitement et éviter un flux important de véhicules.

**Centre de tri** : Les déchets en provenance de collectes sélectives nécessitent un tri complémentaire plus ou moins élaboré afin d'en extraire des flux de matériaux homogènes et ainsi mieux valorisables par les spécialistes (réemploi, recyclage matière ou valorisation énergétique). En général, ces matériaux sont reconditionnés afin d'optimiser les coûts de stockages et de transport.

**Collecte sélective (CS)** : Collecte visant à ramasser les déchets ménagers prétriés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet.

**Compostage** : Procédé biologique qui permet, sous l'action de bactéries aérobies (en présence d'oxygène), la dégradation accélérée de déchets organiques pour produire du compost. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les déchets entrants.

**Centre Intégré de Traitement (CIT)** : Désignation d'un site regroupant l'ensemble des différents espaces de traitement d'un territoire.

**Déchets assimilés** : Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.

**Déchets dangereux** : Déchets qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté

**Déchets dangereux spécifiques : (DDS)** Déchets de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Appelés auparavant déchets dangereux des ménages ou DDM.

**Déchets ménagers et assimilés (DMA)** : Il s'agit des déchets produits par les ménages et les producteurs non ménagers, sous certaines conditions. Ces déchets collectés par le service public d'élimination des déchets comprennent les déchets collectés en déchèterie, les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs gris) et les déchets collectés séparément (bacs de tri)

**Déchets non dangereux** : Les déchets non dangereux non inertes sont variés. Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux

**Déchet inerte** : Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

**Déchèterie** : Centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

**Délégation de Service Public (DSP)** : Appelée maintenant concession. Contrat spécifique par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

**Économie circulaire** : Modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

**Éco-organisme** : Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

**ISDD** : Installation de Stockage de Déchets Dangereux. Ancien CSDU ou CET de classe 1.

**ISDI** : Installation de Stockage de Déchets Inertes. Ancien CSDU ou CET de classe 3.

**ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Ancien CSDU ou CET de classe 2.

**Mâchefers** : Résidus de l'incinération des ordures ménagères ressortant à la base du four et constitués des matériaux plus ou moins incombustibles que contenait le déchet traité.

**Prévention** : Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

**Recyclage** : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

**Réemploi** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

**Responsabilité élargie du producteur** : En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de certains produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

**REFIDND (ex-REFIOM)** : Les résidus d'épuration des fumées sont le produit de la neutralisation des gaz acides et polluants issus de l'incinération des déchets (ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets industriels...). Ces résidus d'épuration des fumées sont des matériaux pulvérulents toxiques essentiellement composés de chlorures de calcium, de chaux, de sulfates, de sels et de métaux lourds toxiques. Les résidus d'épuration des fumées sont classés en tant que déchet dangereux et doivent donc être traités dans des Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

**Stockage** : Opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage.

**Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** : Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction... Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. La TGAP sur les carburants et celle relative aux installations classées font l'objet de formalités déclaratives spécifiques.

**UVE** : Les Unités de Valorisation Énergétique incinèrent les ordures ménagères non recyclables. La combustion des déchets produit de l'électricité ou de la vapeur,

**Valorisation** : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

**Valorisation énergétique** : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

**Valorisation matière** : Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

**Valorisation organique** : Traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.



14 rue de la Croix Gillet  
77122 MONTHYON  
Tél. : 01 60 44 40 03  
contact@smitom-nord77.fr

 SMITOMNORD77